

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, MARDI 30 JUILLET 1974, 90c ANNEE, No 180, 64 PAGES, 6 CAHIERS

MONTREAL-METRO. 20c ABITIBI/CÔTE-NORD 25c

METEO

Ensoleillé se couvrant en fin d'après-midi. Possibilités d'averses. Minimum 60° Maximum 75° Demain : ciel variable — Détails page A 2

Attentat à la bombe Le policier aurait reçu une forte somme

par Michel AUGER

L'enquête intensive entreprise par la police de la CUM, il y a quatre jours, sur l'explosion d'une bombe à la demeure de Ville Mont-Royal du président de la chaîne d'alimentation Steinberg's, a amené hier l'arrestation d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada qui aurait été grassement payé pour fabriquer et déposer l'engin à cet endroit. C'est ce qu'ont confirmé à LA PRESSE, hier soir, des sources dignes de foi au sein de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

L'enquête policière, dirigée par le lieutenant-détective, André Chartrand, a connu plusieurs développements hier, dont l'interrogatoire du principal suspect, l'agent Robert Samson, 29 ans, de la GRC à Montréal. Les détectives ont catégoriquement rejeté les motifs idéologiques ou politiques, qui, d'après certains individus, auraient pu être le mobile de cet attentat. Il s'agirait, simplement, d'une vengeance.

Interrogé par les sergents-détectives Howard, Langlé et Michel Allard, le suspect aurait fait des aveux complets.

L'agent Samson, qui avait prétendu, lors de son arrivée à l'hôpital, avoir été blessé par une explosion dans son véhicule, aurait donné une version différente aux enquêteurs, hier midi, lors d'un interrogatoire qui a duré plus de 90 minutes à l'hôpital général de Montréal.

D'autre part, diverses recherches effectuées par deux autres officiers, les sergents-détectives Serge Langlais et Lionel Arseneault, avec l'aide de techniciens, ont permis à la police d'accumuler un solide dossier. Ainsi, les traces de sang découvertes chez M. Melvyn Dobrin, à Ville Mont-Royal, sont du même type sanguin que celui du policier gardé à vue à l'hôpital. Des débris métalliques retrouvés dans la main, l'abdomen et le thorax du suspect sont du même genre que ceux découverts sur la scène de l'explosion où des débris de vêtements appartenant à la victime ont aussi été trouvés. L'automobile du policier suspect a aussi été examinée hier; elle n'avait pas été endommagée.

A la demande de la mère de l'ac-

Voir AGENT, et autres informations en page A 6



Un jeune prodige

Vidyedher Kachroo, de Montréal, n'a que neuf ans, mais hier, il a battu un vieux joueur au cours du championnat ouvert d'échecs du Canada qui se déroule à Montréal, Vt, qui joue depuis deux ans, a l'intention de devenir grand-maître d'ici quelques années.

Photo Pierre Gato, LA PRESSE

Nos informations en page A 6

Majorité accrue en faveur de la destitution

par Yves LECLERC
envoyé spécial de LA PRESSE

WASHINGTON — Par une majorité encore plus forte que celle de samedi dernier, la Commission judiciaire de la Chambre des représentants a adopté tard hier soir un second article d'impeachment contre le président Richard Nixon.

Le texte, en cinq paragraphes, accuse le chef d'Etat d'avoir abusé des pouvoirs que lui confèrent ses hautes fonctions pour espionner et persécuter ses adversaires politiques et pour nuire à des enquêtes de la justice sur les agissements criminels de certains de ses subordonnés.

Un septième républicain, le représentant Robert McClory de l'Illinois, qui avait voté contre le premier article, s'est joint, cette fois, au bloc démocrate, portant ainsi la majorité à 23 contre 10, soit près de 3 contre 1. Un autre de ses collègues, Wiley Wayne de l'Iowa, s'est prononcé contre les deux premiers textes d'impeachment, mais a fait des déclarations qui laissent entendre qu'il pourrait changer d'opinion d'ici le débat à la Chambre dans environ deux semaines.

La discussion d'hier a été en grande partie une répétition de celle de la fin de semaine, mais cette fois, les démocrates étaient beaucoup mieux préparés: leur thème principal a été la défense des droits des individus contre le pouvoir de l'Etat. Leurs adversaires républicains ont repris l'argument que la preuve n'était pas suffisante pour justifier l'accusation; ils se sont efforcés de présenter le président Nixon comme la victime.

Voir MAJORITE, en page A 6

Le prix du sucre: hausse de 190 pour cent en un an

par Michel ROESLER

Le prix du sucre a fait, hier un nouveau bond avec une augmentation moyenne chez les détaillants de 11 cents le sac de 10 livres qui passe ainsi de \$3.79 à \$3.90 et de 18 cents le sac de cinq livres qui de \$1.82, monte à \$2.00. Avec cette nouvelle hausse, le prix du sucre enregistre en un an exactement, l'augmentation ahurissante de 190 pour cent.

Ce nouveau sommet dans le prix d'un produit aussi indispensable, est dû à une augmentation de 3 pour cent du prix de gros qui de \$34.60 les 100 livres qu'il était le 19 juillet dernier, date du dernier changement de prix,

a grimpé à \$37.20 hier matin, soit 10 jours plus tard.

En juillet 1973, le sac de 100 livres de sucre se vendait \$13.00.

Et ce n'est, paraît-il pas encore fini. Les stocks de sucre sur le marché libre sont dans le rouge, les spéculateurs internationaux sur les marchés de Londres et de New York ont sont fixés, quotidiennement, le prix de cette denrée, s'en donnent à cœur joie.

Dans les milieux concernés cependant, on s'attend à une possibilité de baisse et à une certaine stabilité des prix, à partir de l'automne à cause des récoltes de cannes à sucre qui s'annoncent abondantes.

La production mondiale qui était pour la saison 1973-74 de 81.2 millions de tonnes est estimée pour 1974-75 à 83.7 millions.

La consommation va cependant grimper aussi, passant de 79.5 millions de tonnes qu'elle était l'rs de la dernière saison, à 81.5 millions de tonnes.

Un représentant des industries sucrières américaines déclarait récemment que l'accroissement de la production mondiale restait encore peu élevé et que, malgré la reconstitution

Voir SUCRE, en page A 6

Autres informations en page B 1

AUJOURD'HUI

Le projet de loi 22 adopté aujourd'hui

— page A 2

l'automobile

par JACQUES DUVAL

Economie, quand tu nous tiens...

— page C 6

alimentation

L'irradiation, moyen de conservation de l'avenir

— page C 10

HEBDO-ECONOMIE

● Noranda: nuages à l'horizon

● Inco prendra le contrôle de EBS

● Spéculation et rareté font grimper le prix du sucre

— Cahier B

Ce sont les gros poissons qu'il faut jeter à l'eau

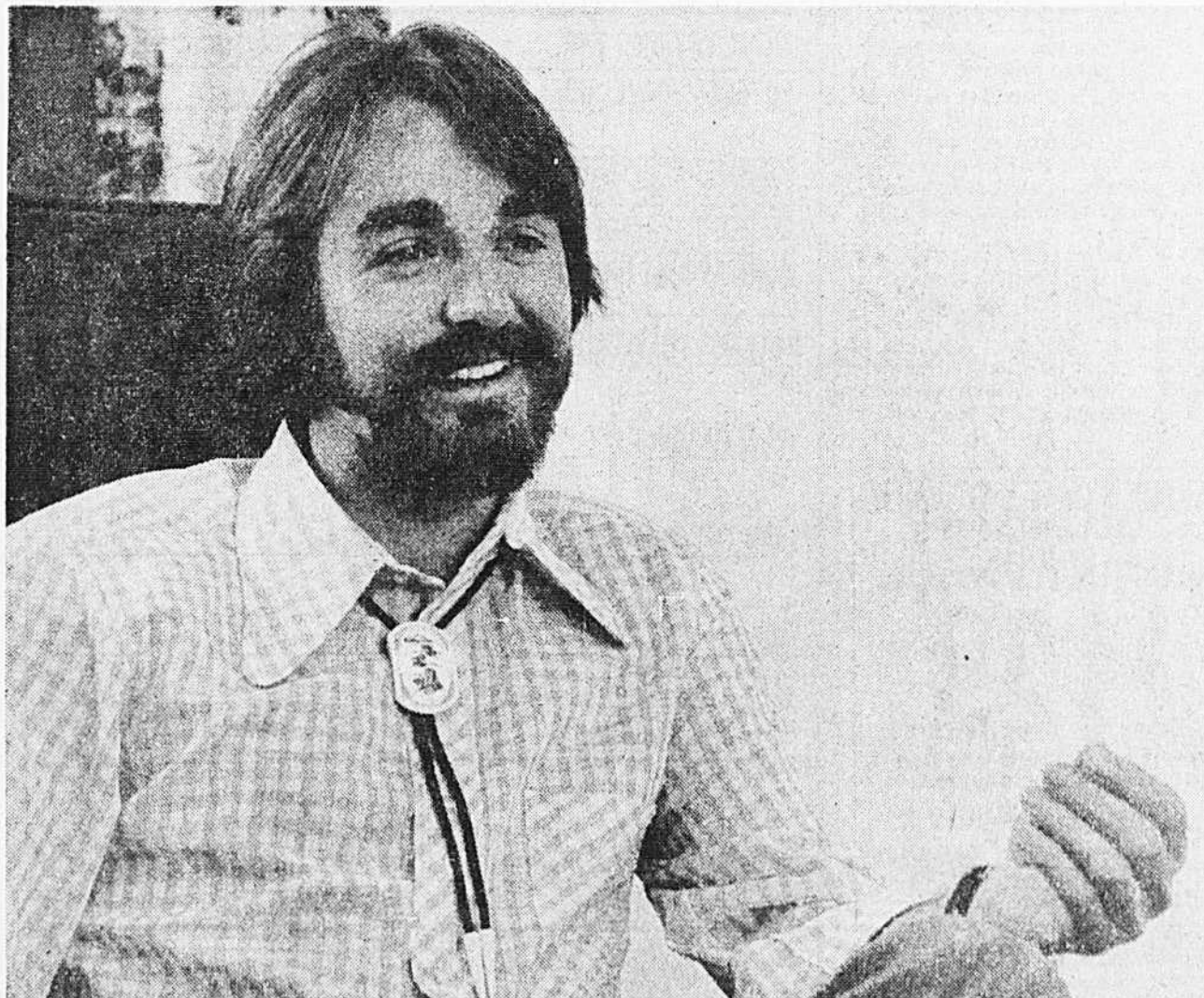
— page C 3

Connally inculpé de corruption

— page F 1

SOMMAIRE

Alimentation: C 10
Arts et spectacles: A 10
Bandes dessinées: D 6
Cinéma: A 11
Décès, naissances, etc.: F 11
Economie: B 1 à B 6
Editorial: A 4
Etes-vous observateur?: D 6
Horoscope: D 4
Informations étrangères: F 1
Jardins et maisons: F 9
L'auto: C 6 et C 7
Les maux de notre langue: D 12
Loisirs et Récréation: D 6
Médecine d'aujourd'hui: D 2
Mon Oeil sur Montréal: D 4
"Mot-mystère": D 6
Mots croisés: F 10
Petites annonces: D 7 à D 11
F 2 à F 10
Radio et télévision: A 10
Sports: C 1 à C 4
ULTIMATUM: D 9
Vivre aujourd'hui: D 2 à D 5



Charlie Watt, président de l'Association des Inuits du Nouveau-Québec: "Nous ne sommes pas des radicaux..."

Autonomie ou assimilation

par Réal BOUVIER

A Fort Chimo, la neige a disparu. A Koortac, Etooar Puttayuk a laissé sa motoneige à côté de la maison et prépare son gréement de pêche.

Charlie Watt, président de l'Association des Inuits du Nouveau-Québec, continue de faire la navette entre son bureau au septième étage d'un immeuble du boulevard de Maisonneuve à Montréal et celui de Fort Chimo installé dans une petite cambuse. Aux deux endroits, quelques aborigènes s'affairent sur des cartes, griffonnent des bouts de papier et répondent au téléphone qui ne cesse de sonner.

29 ans, l'air très sérieux, une barbe taillée en fantasia, habillé à la dernière mode, Charlie Watt est l'image parfaite du "jet set". Mi-Blanc, mi-Inuit, il est peut-être l'homme le plus respecté au Nouveau-Québec, tant par les gens de sa race que par les Blancs.

Consultations, rencontres, exposés, voilà une bonne partie de son travail auprès des 3,500 Inuits du Nouveau-Québec qui vivent éparpillés le long des côtes du Québec, entre le Labrador et la Baie James, au nord du 55e parallèle.

L'association qu'il préside depuis

deux ans a été créée en 1971 dans le but de veiller au bien-être des Inuits qui, auparavant, étaient assimilés aux Indiens. Elle est entièrement financée par le gouvernement fédéral.

Charlie est conscient que les problèmes au nord du 55e parallèle sont souvent différents de ceux des Indiens des latitudes méridionales.

"Nous voulons avant tout que les Inuits soient plus actifs, plus responsables, qu'ils puissent administrer leurs propres affaires. Si les services gouvernementaux étaient satisfaisants et adaptés aux réels besoins des Inuits, poursuit Charlie, nous n'aurions pas besoin d'exister, mais ce n'est pas le cas.

Les Inuits du Nouveau-Québec ne réclament pas l'indépendance, ils veulent tout simplement prendre en main leurs destinées.

Eviter l'assimilation

"Je veux voir les Inuits exister au lieu de rester sous la table, déclare Charlie Watt. Depuis des centaines d'années, ils sont habitués à recevoir et à ne rien donner."

Ce qu'il veut surtout éviter pour son peuple, c'est l'assimilation pure et simple. "Si nous ne faisons pas quel-



LE NOUVEAU-QUEBEC ENFER OU PARADIS?

que chose, dit-il, d'ici cinq ans il n'y aura plus d'Inuits, ce sera une race éteinte, un peuple perdu."

Il admet toutefois qu'il y a une partie de la culture Inuit qu'il faudra laisser aller au profit du modernisme. Ce phénomène est déjà amorcé depuis quelques années sans que personne ne se rende compte des effets maléfiques de la dépersonnalisation des Inuits.

Dans le domaine des communications, par exemple, l'Association des Inuits du Nouveau-Québec a réclamé qu'un certain pourcentage d'émissions de télévision transmises par le satellite Anik soit en esquimau et non seulement en anglais et en français.

Une telle demande exige évidemment de reconsidérer le programme et beaucoup de temps pour monter une banque d'émissions. A Fort Chimo, comme sur la côte de la Baie d'Hubson, les récepteurs sont prêts à fonctionner, il ne suffit qu'à tourner un bouton mais, faute d'entente, rien ne bouge. Il n'y a donc ni radio ni télévision au nord du 55e parallèle.

Si quelques Inuits parlent anglais, surtout à Fort Chimo, ce n'est pas le

Voir AUTONOMIE, page D 1

en bref

Bellemare candidat ?

SAINT-JEAN-DES-PILES — Le chef intérimaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, songe à poser sa candidature dans la circonscription de Johnson en vue de l'élection complémentaire du 28 août prochain.

Rejoint à sa résidence d'été de Saint-Jean-des-Piles, près de Trois-Rivières, l'ancien député de Champlain a déclaré que la proposition en ce sens faite par le président du parti, M. Fernand Grenier, méritait une certaine réflexion.

M. Bellemare a indiqué qu'il consulterait des amis au début de cette semaine avant de prendre une décision.

L'élection complémentaire dans Johnson a été rendue nécessaire à la suite de la démission du député libéral Jean-Claude Boutin.

Le chef intérimaire de l'Union nationale a représenté la circonscription de Champlain à l'Assemblée nationale de 1944 à 1970.

Edulcorant interdit

OTTAWA — Le Service fédéral de protection de la santé interdit pour le moment l'importation d'un nouvel edulcorant artificiel qui passe pour 180 fois plus sucré que le sucre. Le produit, qui est fabriqué aux États-Unis, se nomme aspartame. A Ottawa, on déclare qu'on n'a pas tous les renseignements nécessaires pour autoriser l'importation de cet edulcorant. La saccharine reste, entre-temps, notre seul succédané du sucre.

Dissidence libérale

QUEBEC — Un autre député libéral, francophone celui-là, a exprimé sa dissidence hier sur le bill 22, dont l'adoption finale en troisième lecture doit avoir lieu aujourd'hui même à l'Assemblée nationale.

M. Guy Fortier, député de Gaspé et adjoint parlementaire aux Affaires sociales, est de ceux qui croient que la liberté de choix absolue de la langue d'enseignement "est un droit légitime qui appartient seulement aux parents".

Ce vétéran, qui siège en Chambre depuis 1962, a déclaré qu'il n'y a jamais eu de querelle raciale dans son comté entre francophones et anglophones et "son expérience

politique", a-t-il laissé entendre, lui indique que ce climat d'harmonie pourra être troublé par la charte linguistique parrainée par le titulaire de l'Éducation.

"Le ministre Cloutier a fait l'impossible pour présenter le projet le plus parfait, mais je vais l'examiner attentivement, avec ses amendements, avant de décider de voter ou de m'abstenir sur l'adoption finale du bill 22", a aussi déclaré le médecin de Gaspé.

Dangereuses baladeuses

OTTAWA — Plus de 2,000 baladeuses qui peuvent électrocuter ceux qui s'en servent ont été importées au Canada, a-t-on annoncé hier à Ottawa au ministère des Affaires des consommateurs. Elles viennent des États-Unis et un certain nombre d'entre elles — on ne sait pas combien — ont déjà été offertes en vente. Les baladeuses sont des lampes électriques munies d'un long fil qui permet de les déplacer. Elles servent habituellement sous le capot des voitures.

Au ministère des Affaires des consommateurs, on dit que l'importation de ces baladeuses montre bien que la loi fédérale sur les produits dangereux a des failles et on entend conséquemment faire en sorte que les correctifs nécessaires y soient apportés. On précise qu'aux termes de celle-ci, il sera notamment interdit d'importer des produits électriques qui n'auront pas été approuvés par les autorités canadiennes compétentes, et des inspecteurs auront le droit d'enlever des rayons des magasins les produits électriques dangereux qui s'y trouveront.

L'occupation continue

KENORA, Ontario — Les Indiens Ojibwa occupaient encore, hier, le parc Anicinabe à Kenora et aucun progrès n'est signalé dans les négociations entreprises avec les Indiens. Un porte-parole des Ojibwa, M. Louis Cameron, a dit que les 150 Indiens projettent de fixer une date limite pour que l'on réponde à leurs propositions, date après laquelle ils entendent poser des "actes concrets".

M. Cameron n'a toutefois pas précisé quelle serait cette date ou cette action concrète.

La "fameux projet de loi 22" sera adopté définitivement aujourd'hui

par Lysiane GAGNON
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUEBEC — C'est vraisemblablement aujourd'hui que le désormais fameux bill 22 sera définitivement adopté à l'Assemblée nationale, ce qui marquera — à quelques heures près — l'ajournement de la session parlementaire jusqu'au 29 octobre.

Hier, les députés se sont livrés à l'ultime technicité avant l'adoption du projet de loi en troisième lecture, en votant sur le rapport de la Commission parlementaire qui a été pendant deux semaines le théâtre d'une persistance — mais vaine — tentative des députés péquistes pour faire préciser dans le texte de loi le caractère exclusif du français comme langue officielle au Québec.

Le vote, pris en cinq étapes, a donné les résultats que tout le monde prévoyait: les ministériels (dont les deux tiers environ étaient en Chambre hier) ont massivement voté en faveur du texte amendé, les péquistes ont voté contre, et les deux députés créditistes, qui avaient enregistré leur abstention aux premiers votes, ont voté contre l'adoption de l'ensemble du rapport de la Commission (ce rapport étant, de fait, le texte du projet de loi amendé par le gouvernement).

Les députés John Ciaccia et Georges Springate, qui avaient voté contre le bill en deuxième lecture, étaient hier présents au parlement, mais ne se sont pas rendus en Chambre pour aller voter.

Peu de changements

Les amendements, déjà connus, ne changent rien aux principes fondamentaux du bill 22: la loi québécoise respectera l'article 133 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui fait de l'anglais et du français les deux langues officielles à la Législature et dans les cours de justice du Québec, les entreprises privées seront incitées plutôt qu'obligées à faire meilleure place au français (certains amendements pourraient à tout le moins avoir pour effet de renforcer ces mesures incitatives qui reposent en par-

tie sur le pouvoir d'achat du gouvernement)... et enfin, la liberté de choix de la langue de l'enseignement est maintenue — quoique le ministre de l'Éducation se réserve des pouvoirs d'intervention pour empêcher que de trop fortes proportions de non-anglophones se concentrent dans des écoles anglaises.

Seule nouveauté dans le texte adopté hier à l'Assemblée: le texte de loi prévoit explicitement les amendes qui seraient imposées à ceux qui contreviendraient à l'article qui stipule que l'étiquetage devra se faire en français dans la plupart des cas. Sur poursuite sommaire intentée par le procureur général ou par une personne qu'il autorise, le contrevenant pourra être passible, dans le cas d'une première infraction, d'une amende de \$25 à \$500 au maximum, et, s'il s'agit d'une corporation, d'une amende de \$50 à \$1,000. Les cas de récidive pourraient être passibles d'amendes de \$3,000 (pour les individus) et de \$5,000 (pour les corporations).

Signalons en outre que le "parrain" du bill, le ministre François Cloutier, a précisé hier en Chambre que l'article 117 du projet de loi, qui abroge une disposition capitale de la loi de l'immigration (sur l'apprentissage du français par les immigrants), n'entrera en vigueur qu'après que la loi modifiant le ministère de l'Immigration aura été sanctionnée, de manière à éviter à ce chapitre un "vide juridique". Cette reformulation de la loi de l'immigration sera peut-être déposée avant l'ajournement de la présente session, mais sûrement pas adoptée avant l'automne prochain.

Compromis de politiciens

Les porte-parole des deux partis d'opposition ont vertement critiqué, pour l'avant-dernière fois, le projet de loi dont le gouvernement veut faire "la charte linguistique" du Québec. Qualifiant le texte amendé de "compromis de politiciens", le député Claude Charron du PQ a déclaré que le chapitre sur la langue des affaires

était une autre concession "aux milieux financiers qui contrôlent le parti gouvernemental", et s'est exclamé qu'il y avait longtemps que les Québécois avaient dépassé le stade des revendications pour l'étiquetage québécois, de Rimouski, de Montréal, de Québec, qui se sont battus pour ça pendant dix ans, elles allaient parfois jusqu'en cour sans aucun moyen judiciaire pour le faire... Et parce que le gouvernement nous présente un amendement qui va un peu dans ce sens, il voudrait nous présenter ça comme une victoire? Mais ça fait des années qu'on a dépassé ça! Les Québécois veulent maintenant le français seule langue officielle, pas le "fran-

çais langue officielle"... il l'est depuis 300 ans!"

Le porte-parole créditiste, M. Fabien Roy, a quant à lui déclaré que "même avec ses nanannes (les amendements), ce projet de loi est aussi indigeste pour la nation... Nous aurons une tour de Babel administrative, et quand on connaît le Parti libéral et le gouvernement actuel, on sait à quoi s'en tenir, nous allons nous retrouver devant une nouvelle sorte de patronage, nous allons avoir du patronage linguistique, nous allons voir des gens commencer à se promener au gouvernement pour avoir des décrets, des permissions, des tolérances, pour être en mesure de négocier leur langue!"

Vous désirez du bon temps?

Adressez-vous à l'une ou à l'autre de ces

AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE		
VOYAGES ALPERN INC.	1253, McGill College, suite 240, coin rue Ste-Catherine	866-7811
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200 rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155 rue de la Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Métro Guy	935-1182
VOYAGES CONSTELLATION LTÉE	215, rue Saint-Jacques	871-3298
AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY INC.	550 ouest, rue Sherbrooke	849-3571
VOYAGE HONE	1460 Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485 rue McGill	861-9311
LM VOYAGES LTÉE	1184 ouest rue Ste-Catherine, 4e étage	879-1184
MAISON DES VOYAGES	Coin Union et Président Kennedy	842-8008
AGENCE de VOYAGES HENRI KELENY	2112, boul St-Laurent (Angle Sherbrooke)	845-3111
AGENCE de VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES PANORAMA INC.	Tour de la Bourse Place Victoria	866-8856
VOYAGES SELECT LTÉE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de la Montagne, Suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
VOYAGES UNIVERSE	TRAVEL SERVICE 1, Plaza Alexis-Nihon Etage de Modes	932-2911
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751
EST		
AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190 boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE	3905 est, RACHEL	255-4162 255-4141
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225
VILLE D'ANJOU		
AGENCE DE VOYAGES MARTIN	Place Versailles 7275 est, rue Sherbrooke	353-6930
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650
OUEST		
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950 ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LAING INC.	6260 ave Victoria suite 1	735-4451
AGENCE DE VOYAGES LaSALLE	388, rue Laffeur LaSalle	366-8262
NORD		
VOYAGES R. BERGERON INC.	7725 St-Denis	273-3301
AGENCE DE VOYAGES JONICA	5392 boul. St-Laurent	279-6396
TOTAL VOYAGES ENR.	361 est, boul. Henri-Bourassa	382-2429 382-3483
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beaubien	273-7755
LAVAL		
AGENCE DE VOYAGES MARKSTED	3812, boul. Notre-Dame, Chomedey, Laval	688-7000
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Carrefour Laval	332-9300
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Carrefour Laval	688-6211
MONTAMBAULT INC.	512, boul. des Laurentides, Pont-Viau Centre d'achats Duvernay, 3100, boul. de la Concorde	669-1738 661-4860
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310
ST-EUSTACHE		
MONTAMBAULT INC.	350, boul. Sauvé, St-Eustache	627-4761
SAINT-JÉRÔME		
JARO VOYAGES	Appels de Montreal 22 rue Legault, Saint-Jérôme	430-3657 436-3520
RIVE-SUD		
AGENCE DE VOYAGES GASTON HOULE	536, Marie-Victorin Boucherville	655-0624
G.W. CLARK & CO. LTD.	43 rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum : 75 — Minimum : 60 Ensoleillé d'abord mais se couvrant en fin d'après-midi. Possibilités d'averses.	Ciel variable.

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	70	75	Nuageux	Peu de changement
Outaouais	60	75	Nuageux	Ciel variable
Laurentides	60	75	Nuageux	Ciel variable
Cantons de l'Est	60	75	Nuageux	Ciel variable
Québec	60	75	Nuageux	Ciel variable
Rimouski	60	75	Nuageux	Averses possibles
Lac-Saint-Jean	70	75	Nuageux	Peu de changement
Baie-Comeau	60	75	Nuageux	Averses possibles
Sept-Îles	60	75	Nuageux	Averses possibles
Gaspé	60	75	Nuageux	Averses possibles

au Canada

	AUJOURD'HUI	Min.	Max.		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé			Vancouver	61	75
Alberta	Nuageux			Edmonton	48	75
Saskatchewan	Ensoleillé			Régina	42	78
Manitoba	Ensoleillé			Winnipeg	52	74
Ontario	Partiellement nuag.			Toronto	63	78
Nouveau-Brunswick				Saint-Jean	—	—
Nouvelle-Écosse				Halifax	—	—
Ile-du-Prince-Édouard				Charlottetown	—	—
Terre-Neuve				Saint-Jean	—	—

si vous partez

Aux États-Unis			Vers les capitales			Vers les plages		
	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	67	85	Chicago	—	—	Nouv.-Orléans	74	92
Washington	70	86	San Francisco	55	70	Miami	75	90
Boston	65	82	Los Angeles	69	87			
Paris	—	77	Moscou	—	70	Hong Kong	—	84
Londres	—	70	Stockholm	—	64	Lisbonne	—	72
Rome	—	86	Tokyo	—	81	Sydney	—	50
Berlin	—	72	Athènes	—	90	Tunis	—	81
Amsterdam	—	65	Casablanca	—	81	Vienne	—	84
Bruxelles	—	70	Genève	—	77	Varsovie	—	72
Madrid	—	95	Le Caire	—	95			
Acapulco	77	90	Bermudes	80	87	Nassau	73	86
Mexico	54	—	Barbade	77	85	Rio de Janeiro	—	86

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15	REDACTION	874-7070
Lundi au vendredi 1.00	EDITORIAL	874-7030
Samedi seulement 0.35*	PROMOTION	874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383
par porteur: 13 28 52	PETITES ANNONCES	
Lundi au samedi \$13.80 \$27.60 \$55.20	Commandes	874-7111
Lundi au vendredi 12.00 24.00 48.00	du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Samedi seulement* 9.10 18.20	Pour changer ou annuler	874-7205
par courrier:	du lundi au vendredi: 9h à 18:30h	
Lundi au samedi \$26.00 \$52.00 \$104.00	GRANDES ANNONCES	
Lundi au vendredi 19.50 39.00 78.00	Détailants	874-7300
Samedi seulement 9.10 18.20 36.40	National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7306
* Minimum de 26 semaines	Carrières et professions, nominations	874-7320
Côte-Nord, par avion, 0.40c	COMPTABILITÉ	
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 20h (Samedi: 9h à 17h)	Grandes annonces	874-6892
874-6911	Petites annonces	874-6901

Baie James: un projet insuffisant pour alimenter l'usine d'uranium enrichi

par Gilles GARIÉPY
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre Bourassa a confirmé, hier, que la Société de développement de la Baie James (SDBJ) s'est associée à une filiale du Commissariat français à l'énergie atomique et au Canadien Pacifique pour mener une étude, au coût de \$500,000, sur la rentabilité d'un projet d'usine d'uranium enrichi à la Baie James.

Une usine produisant de l'uranium enrichi exige pour fonctionner une quantité énorme d'électricité: de 2,500 à 3,000 mégawatts, et c'est pourquoi un site comme celui de la Baie James est envisagé. Il y a du reste peu d'endroits au monde où trouver un tel potentiel hydroélectrique.

Interrogé hier en Chambre par le chef de l'Opposition Jacques-Yvan Morin, le premier ministre Bourassa a reconnu que pour alimenter une telle usine en électricité, on devra le cas échéant augmenter encore l'ampleur du projet d'aménagement hydroélectrique du bassin de la Baie James.

Le plus récent plan d'aménagement de la Baie James prévoit l'installation d'une production électrique de 10,830 mégawatts, au coût de \$11.9 milliards; toute cette production, a dit M. Bourassa, est destinée à répondre aux besoins propres du Québec, et si l'étude entreprise concluait à la rentabilité d'une usine d'uranium enrichi, alors "il faudrait examiner d'autres développements. Le potentiel de la région est considérable."

A. M. Morin qui cherchait à savoir à quel prix le Québec pourrait vendre 3,000 mégawatts à une usine d'uranium enrichi, M. Bourassa a dit qu'on ne saurait fixer à l'avance un tel prix et que l'étude de rentabilité qui vient d'être lancée fournira la réponse.

Le chef de l'Opposition a alors demandé au premier ministre "s'il est conscient du fait que ce projet constitue essentiellement une manière indirecte d'exporter l'énergie québécoise": l'uranium enrichi ainsi produit à même les kilowatts de la Baie James servirait, en effet, à alimenter les centrales nucléaires dans d'autres pays, puisqu'au Québec même, on utilise de l'uranium naturel (non enrichi) dans les centrales nucléaires du type CANDU, on n'a guère besoin d'uranium enrichi.

M. Morin a souligné à ce propos que la direction de l'Hydro-Québec s'est "toujours opposée à ce type d'exportation détournée", et tout récemment encore lors des séances de la commission parlementaire des Richesses naturelles.

Le premier ministre s'est empressé de répliquer qu'aucune décision n'est encore prise, sinon celle de procéder à une étude de rentabilité.

Et donnant la contre-partie à l'argument de M. Morin, M. Bourassa fait valoir que l'implantation d'une usine d'uranium enrichi amènerait "plusieurs milliards de dollars additionnels d'investissements sur le territoire québécois".

"Il reste à voir, a dit le premier ministre, si au total cette construction d'une usine d'uranium enrichi ne sera pas très bénéfique. Cela développe quand même un territoire immense

avec tous les effets indirects que cela comporte.

"Le chef de l'Opposition a certainement raison de poser la question: cela peut être considéré comme une forme d'exportation d'énergie. Mais si, en retour, cela veut dire pour les Québécois, d'abord, d'être présents dans le secteur nucléaire, n'est-ce pas ce que le chef de l'Opposition nous demande constamment, depuis quelques mois, que le Québec ne reste pas à l'écart de la technologie nucléaire?", a ajouté M. Bourassa, se laissant aller une fois de plus à son habitude de tourner les questions en allusions partisans.

"Vous vous moquez du monde", a commenté sèchement M. Jacques-Yvan Morin.

Bienvenue à une solution pour sauver les COFI

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Même si la Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé d'abandonner l'administration des trois Centres d'orientation et de formation des immigrants dont elle avait la responsabilité, le ministre de l'Immigration, M. Jean Bienvenue, a affirmé hier que "l'institution des COFI n'est pas en péril".

Répondant à une question du député créditiste Camil Samson, M. Bienvenue a laissé entendre que son ministère avait étudié trois ou quatre solutions possibles et qu'il recommanderait l'une de celles-ci au cabinet dès demain soir.

Si la solution qu'il préconise est agréée par le cabinet, M. Bienvenue a indiqué son intention d'en faire part à la Chambre jeudi ou vendredi. Cette promesse est cependant étonnante à l'heure où tous les observateurs s'attendent à ce que l'Assemblée nationale ajourne ses travaux mercredi au plus tard.

ANGLAIS - ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

\$129

OFFRE SPÉCIALE VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT

DEBUT DES COURS: AUTOMNE 1974

LPS®

Étage F, Place Bonaventure 878-2821

Permis par le Ministère de l'Éducation (Form. no 749766 — Culture personnelle)

Voyagez rassuré, demandez à votre Agence de Voyages, l'assurance voyage

souscrite auprès de Lloyd's de Londres par l'intermédiaire de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée

Consultez nos pages touristiques chaque samedi

Le Plan Daigneault devra être révisé

— les maires de la banlieue



Manifestation sous la pluie contre le bill 22

Une cinquantaine de citoyens du comté de Terrebonne ont défilé hier soir, sous la pluie battante, du Cégep Lionel-Groulx, à Sainte-Thérèse, jusqu'au bureau du député du comté, M. Denis Hardy, pour manifester contre le projet de loi 22. Ces manifestants, suivis d'une soixantaine de voitures, ont été accueillis par un ministre des Affaires culturelles, souriant, debout sur son perron. Ils se dispersèrent une demi-heure plus tard, après avoir abandonné sur la pelouse de M. Hardy les pancartes destinées à M. François Cloutier, ministre de l'Éducation et parrain du projet de loi sur la langue. Au même moment, un groupe de femmes manifestait également contre le projet de loi 22 au parc Lafontaine, à Montréal. Une des sœurs du ministre de l'Éducation, qui participait à cette manifestation, a promis que les femmes descendraient "en force" dans la rue, à l'automne, pour continuer le combat.

Québec: des ordonnances pour régir les plages de la région de Montréal

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre responsable de la qualité de l'environnement, M. Victor Goldbloom, a annoncé à l'Assemblée nationale, hier, qu'il a demandé à ses services d'émettre des "ordonnances très précises" à l'endroit des propriétaires des six plages encore ouvertes mais classées "dangereuses" dans le bassin de Montréal, en raison de la pollution de l'eau.

Les ordonnances en cause exigeront des correctifs, si des correctifs sont possibles et peuvent être réussis facilement, ou exigeront la fermeture de

la plage si son état n'est pas acceptable.

Le ministre répondait à une question du député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger.

Ce dernier s'étonnait d'apprendre, par la publication du résultat d'analyses sur la pollution des plages dans la région de Montréal, que six plages dangereuses continuent encore à être utilisées, alors que dix autres ont été fermées.

"Nous avons essayé, par le passé, de fermer des plages, a répondu le ministre Goldbloom. Pour les fermer,

il faudrait stationner des gendarmes à l'entrée de chaque plage en permanence, toute la journée. Autrement, il n'y a pas moyen de les fermer. On les "affiche": les affiches disparaissent 24 heures plus tard. C'est aussi simple que cela.

"Maintenant, il faudra agir de façon différente. Il faudra émettre des ordonnances précises, ce que nous n'avons pas fait jusqu'à maintenant. Nous allons le faire et nous allons suivre ces ordonnances par des actions de nature juridique, si les ordonnances ne sont pas respectées".

Les piscines rouvertes dès cette semaine

Les Montréalais peuvent se réjouir d'une nouvelle rafraîchissante: les piscines municipales rouvriront très bientôt.

Hier soir, les quelque 250 sauveteurs et instructeurs ont tenu une assemblée générale au cours de laquelle ils ont voté à la quasi-unanimité en faveur du retour au travail ce matin.

Malheureusement, cela ne veut pas dire que les piscines pourront recommencer à accueillir les baigneurs dès aujourd'hui. En effet, elles n'ont pas été filtrées depuis le début de la grève, jeudi dernier, et il faut compter au moins une journée pour les remettre dans un état de propreté satisfaisant.

Quant à l'éventualité d'une grève du zèle, elle est écartée dans l'immédiat. Une proposition en ce sens a été mise de l'avant hier soir, mais l'assemblée générale n'a pu la soumettre au vote, le quorum faisant défaut.

L'assemblée a cependant assorti son vote de retour au travail d'une résolution prévoyant la mise sur pied d'un "comité large", qui, tout en se situant en dehors des structures syndicales,

exercera des pressions à la fois sur les autorités municipales et sur le syndicat qui représente les sauveteurs.

Les instructeurs et sauveteurs, qui sont considérés comme des employés auxiliaires, sont affiliés au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Ils réclament essentiellement des augmentations de salaire et la rétroactivité au 20 juin. Actuellement, les sauveteurs gagnent à peine plus que le salaire minimum, soit \$2.16 l'heure. Ils demandent une augmentation générale de \$1.42, tandis que la Ville ne leur offre que 41 cents.

Hier après-midi, leurs représentants syndicaux rencontraient la partie patronale, mais cette dernière refusait de bouger. Lors de leur assemblée générale, les sauveteurs tenaient le syndicat en grande partie responsable de cet échec.

C'est justement pour garder leurs distances face au syndicat qu'ils ont décidé de créer leur propre "comité large" pour poursuivre leurs revendications.

Des pouvoirs extraordinaires à Anjou

La commission parlementaire des Affaires municipales vient d'accorder à Anjou le pouvoir de modifier en profondeur son système de taxation et de faire rouvrir une centaine de dossiers d'expropriation.

Adopté vendredi dernier, le projet de loi privé numéro 122 comporte deux volets.

Premièrement, il permet à la ville d'Anjou de refondre ses quelque 250 règlements d'emprunt, afin de corriger les nombreuses iniquités dont auraient été victimes un grand nombre de contribuables.

Deuxièmement, la loi 122 permet à la municipalité, au cours des cinq prochaines années, sur autorisation préalable de la Cour supérieure, de demander la révision par le tribunal de l'expropriation de toute décision rendue entre l'incorporation d'Anjou en 1956 et sa mise en tutelle en mars 1969.

La loi 122 entrera en vigueur le premier janvier 1975. Le maire Jean Corbeil qualifie d'extraordinaires les pouvoirs qu'elle accorde à sa municipalité, mais ils se justifient, selon lui, par la situation extraordinaire d'Anjou.

par Richard CHARTIER

Filant dans les eaux troubles de l'intégration des corps policiers de la Communauté urbaine de Montréal, le Plan d'allocation des ressources humaines et physique du directeur Daigneault a rencontré hier soir son premier écueil important.

Se prévalant des dispositions de la Loi 271, créant le service de police de la CUM, les 24 maires membres de la Conférence des maires de banlieue se sont en effet engagés à faire réviser plusieurs paragraphes du Plan qu'ils jugent irrecevables.

Leur première démarche sera maintenant d'obtenir de leurs conseils municipaux respectifs le mandat de porter le Plan Daigneault en appel auprès de la Commission de police du Québec.

Au terme de la réunion à huis clos des maires de banlieue qui a eu lieu hier soir à l'hôtel de ville de Saint-Laurent, le maire d'Outremont et vi-

ce-président de la CUM, M. Pierre Des Marais II, a fait connaître le contenu de l'opposition préliminaire formulée par la Conférence :

- Le rapport Daigneault prévoit le contrôle de la police par la police. Sur le plan des activités policières, c'est normal qu'il en soit ainsi. Mais sur le plan administratif, c'est inacceptable. L'administration de la police devrait revenir au Conseil de sécurité publique.
- Le projet d'allocation est un chèque en blanc pour le service de police de la CUM. Sa mise en chantier entraînera des dépenses de l'ordre de \$40 millions. C'est une aventure coûteuse et hasardeuse. Il faut y repenser.

"Il faut néanmoins adopter le rapport Daigneault au plus tôt, a déclaré le maire Des Marais, car depuis plus de deux ans, nous vivons une fausse intégration. Il est temps maintenant de passer soit à l'intégration, soit à la

désintégration." "Si un front commun des mairies est constitué, a-t-il précisé, nous pourrions être entendus par la Commission de police. Il faut donc s'attendre bientôt à de fortes représentations à l'encontre du projet Daigneault."

Les municipalités de Roxboro et Sainte-Geneviève n'étaient pas représentées à la réunion de la Conférence des maires de banlieues.

La loi admet des demandes de révision venant des municipalités impliquées, et des syndicats et associations mis en cause. Le maire d'Outremont s'étonne toutefois que la CUM elle-même ne puisse se faire entendre à la CPQ.

Il est donc à prévoir que les groupes et les noyaux de protestation à l'encontre du rapport Daigneault seront écoutés de près, dans les jours qui viennent, par les différents conseils municipaux de la CUM qui ont quinze jours pour demander un appel.

Le PQ exige que les conducteurs de cyclomoteurs détiennent un permis

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — L'intention du gouvernement de permettre aux jeunes de conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans, moyennant une autorisation des parents, a été remise en cause, hier, par le Parti québécois.

Cette intervention du PQ est survenue lors de l'étude en comité plénier du projet de loi réglementant l'usage des cyclomoteurs et des bicyclettes.

Ce projet de loi, qui a été adopté hier en 2e lecture mais dont seulement la moitié a été étudiée en comité plénier, prévoit notamment que les cyclomoteurs, ces bicyclettes motorisées dont le nombre se multiplie chaque jour sur nos routes, devront être immatriculés à compter du 1er janvier 1975.

Tel qu'actuellement rédigé, le projet de loi prévoit qu'il faudra pour conduire un cyclomoteur être muni d'un permis de conduire ou avoir 14 ans et plus et avoir dans sa poche une autorisation écrite des parents.

Autrement dit, il sera permis de conduire un cyclomoteur à compter de 14 ans cependant que les jeunes de cet âge, qui ne peuvent avoir de permis de conduire, devront être munis

d'une autorisation de leurs parents.

En plus de faire remarquer la difficulté d'application d'une telle législation, les députés péquistes Marc-André Bérard et Robert Burns ont demandé au gouvernement de bien mesurer les conséquences, quant à la responsabilité civile des parents, de la légalisation de l'usage d'un véhicule motorisé dès l'âge de 14 ans. Et les députés du PQ ont suggéré qu'on limite l'usage des cyclomoteurs aux détenteurs de permis de conduire.

Tout en promettant de revoir cet aspect de son projet de loi avant de le faire adopter en troisième lecture, le ministre Raymond Maillois a cependant semblé réticent à cette suggestion qui aurait pour effet de limiter l'usage des cyclomoteurs aux jeunes de 16 ans et plus, l'âge minimum requis pour obtenir un permis de conduire.

Le fait est qu'il y aurait maintenant quelque 300,000 propriétaires de cyclomoteurs au Québec et qu'il se trouve parmi eux-là plusieurs jeunes de 14 et 15 ans.

Autres dispositions

Le projet de loi précise par ailleurs que ces cyclomoteurs devront être im-

matriculés à compter du 1er janvier prochain, soit comme cyclomoteur, soit comme motocyclette, selon leur puissance. En fait, les bicyclettes motorisées dont la cylindre est supérieure à 50 c.c. et dont la vitesse maximale dépasse 23 m.p.h. devront porter des plaques de motocyclette.

Le cyclomoteur sera interdit sur les routes à accès limité (comme les autoroutes) mais le port du casque ne sera pas obligatoire.

Un cyclomoteur en marche devra avoir son phare allumé le jour comme la nuit. La même disposition s'appliquera aux motocyclettes. Et ce, dès l'entrée en vigueur de la loi.

Pour ce qui touche exclusivement aux motocyclettes, ces dernières devront obligatoirement être munies de garde-boues, à l'avant comme à l'arrière. De plus, ce qui réjouira ceux qui n'apprécient guère le bruit, les silencieux des motos seront soumis dès l'an prochain à des normes établies par réglementation.

Enfin le projet de loi interdira aux conducteurs de bicyclettes (non motorisées) de moins de 12 ans l'accès aux routes sur lesquelles la vitesse permise est supérieure à 30 m.p.h.

Fermeture de la biscuiterie Christie Brown

Toute production a été suspendue hier à la biscuiterie Christie Brown and Co. Ltd., de Montréal, à la suite de ce qu'un porte-parole patronal a appelé "les débrayages sporadiques et le sabotage des employés" qui tentent d'obtenir l'indexation de leurs salaires.

Le porte-parole patronal a indiqué que la mesure de suspension sera levée lorsque les équipements endommagés seront réparés et lorsque la situation sera redevenue normale.

Le porte-parole a déclaré que les travailleurs, membres du Syndicat international des boulangers d'Amérique, réclament une nouvelle convention collective de travail d'une durée de deux ans et l'indexation de leurs salaires au coût de la vie.

Le contrat collectif en vigueur tombera à échéance en juin prochain et prévoit, pour cette année, une hausse horaire de 20 cents. La partie patronale ne croit pas que de nouvelles augmentations seraient justifiées.

Du côté syndical, on ne s'était encore, hier soir, prononcé à aucun commentaire.

NOUS DÉMÉNAGEONS
EN VENTE
des milliers
de bons livres
10¢ 25¢ 50¢
CARON
LIBRAIRE
701, PLACE D'ARMES
coin Saint-Jacques

AUTO ÉCOLE ?
DE PRÉFÉRENCE DES
LAUZON
DE CONDUITE
849-4731

André Talbot
OPTICIEN D'ORDONNANCES
7168, ST-HUBERT, Mtl Tel. 271-4868

VISITEZ NOTRE USINE
NOTRE REPUTATION GARANTIT VOTRE SATISFACTION
PORTES ET FENÊTRES EN ALUMINIUM
Avant en fibre de verre

REVÊTEMENT MURAL EN ALUMINIUM AINSI QUE LES CORNICHES
Revêtement Alcan

APPELEZ 322-7602
Ouvert tous les jours, jusqu'à 5 h. Le samedi jusqu'à midi. Service téléphonique 24 heures par jour.

Détenteur du permis No 100029 de l'Office de Protection du Consommateur
ARGON CANADA
Division de A.B.P. Service Ltée
11998, rue Albert-Hudon Montréal-Nord
2 succursales: Sorel 742-4232 - Berthier 836-6387

LIVRAISON RAPIDE
Garantie écrite du fabricant. Estimation gratuite

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS

vice-président

JEAN SISTO

éditeur adjoint

YVON DUBOIS

directeur de l'information

MARCEL ADAM

éditorialiste en chef

Droits et torts de M. Nixon

L'état du Watergate se resserre d'une façon constante et inexorable. Par un vote de 27 à 11, la Commission des Affaires judiciaires de la Chambre des représentants a formellement accusé le Président Nixon d'avoir couvert ses collaborateurs et entravé le cours de la justice dans l'affaire du Watergate.

Si vraiment M. Nixon a fait cela, ne serait-ce pas qu'il se sentait lui-même coupable et, par conséquent, justifié de dissimuler à la justice tout ce qui pourrait l'incriminer?

C'est possible. Un coupable cherche naturellement à brouiller ses pistes. Mais cet instinct d'autodéfense, jugé naturel chez le simple citoyen, paraît odieux chez un Président des États-Unis.

Pour les Américains, le Président ne saurait ni duper, ni tricher, ni mentir. La présidence est sacrée. Elle symbolise le pays, et, comme telle, doit paraître immaculée et sans péché. Mais si sacrée qu'on veuille la présidence, celui qui l'assume reste un homme: un homme faillible et sujet au péché.

Devant la Cour suprême, l'homme Nixon est et doit être un citoyen comme les autres. Il doit encourir les mêmes châtements, mais il a aussi droit aux mêmes privilèges. S'il est coupable, il faudra le démontrer clairement, car, dans le cas du Watergate, nous n'avons pas affaire à un procès ordinaire, puisque les deux partis en présence sont, en somme, des partis politiques: des républicains mis en accusation par des démocrates, et il arrive qu'au Congrès et au Sénat, les démocrates détiennent la majorité. Les accusateurs se trouvent donc, eux aussi, dans une situation délicate. Ils sont, en quelque sorte, juge et partie.

Certains trouvent, et avec raison, que l'accusation portée par la Commission est trop vague. Elle stipule que le Président a fait de fausses déclarations, dit un républicain. "A qui a-t-il fait ces fausses déclarations? demande-t-il. Quand ont-elles été faites et en quels termes? Qui a reçu de l'argent pour se taire? Quel montant et quand?"

C'est ainsi qu'on procède dans un procès ordinaire. On ne saurait procéder autrement avec M. Nixon. Comme citoyen, il a droit aux procédures et à son intimité.

On fait beaucoup état des rubans magnétiques cédés, avec réticence, aux enquêteurs. On fait des gorges chaudes quand on apprend que M. Nixon entend faire l'audition de ces rubans avant de les remettre au juge Sirica. L'intransigeance semble de mise.

Aurions-nous la même intransigeance si l'accusé était, mettons, un grand leader ouvrier? Les défenseurs des droits de l'homme accepteraient-ils qu'une cour réclame les rubans enregistrés par un leader ouvrier, dans un bureau ou au cours d'une réunion privée, et ce, dans le but de l'incriminer davantage?

Depuis la pénible aventure du Vietnam, une certaine gauche juge corrompu et irrécupérable le système américain. Aux yeux de cette gauche-là, Nixon personnifie ce système, et il a été reconnu coupable dès le départ. A cause de ce préjugé devenu indéfectible, le Président devrait abandonner la partie. Le Watergate a assez duré. Seul le départ de M. Nixon pourra mettre un terme au tort incommensurable qu'il crée à la grande république voisine.

Jean PELLERIN

La loi 65 sur la sellette

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, le projet de loi 41 va créer beaucoup de remous. Peut-être pas dans le grand public qui ignore, parce qu'on les lui a toujours soigneusement cachés, les problèmes secrets et les luttes intestines du milieu hospitalier et institutionnel.

Ce projet, qui présente une série d'amendements à la loi sur la réforme des services de santé et des services sociaux (connue sous le no 65) touche à des questions si nombreuses et si variées qu'il est impossible de les commenter toutes dans un seul éditorial.

Une chose est certaine: les pouvoirs que se donne le ministère des Affaires sociales (MAS) sur la gestion des hôpitaux va heurter de front les tenants de l'autonomie absolue. On a dit et redit que nos hôpitaux, jusqu'à tout récemment, se considéraient comme des concurrents, chacun visant à dépasser le voisin au chapitre de la qualité, de la variété et de la quantité de services.

Cette mentalité suscitait des initiatives dont plusieurs étaient extrêmement louables. Cependant, elle a également donné jour à des duplications inutiles et coûteuses. En corollaires, le double-emploi de nos ressources, en argent et en personnel, privait certaines régions de services nécessaires.

Nos institutions hospitalières se développaient au gré des bonnes volontés, quand ce n'était pas à celui de la politique, sans relation avec les besoins de la population. Le malade et le contribuable demeuraient les grands perdants de ce laisser-faire.

Cette situation, dénoncée à maintes reprises par des médecins, des administrateurs, des directeurs généraux d'hôpitaux, des universitaires, etc., nous a menés à réclamer la planification de notre système. Ce fut là un des buts de la loi 65.

Mais toute planification implique une perte d'autonomie des parties composant le tout. Les conseils d'administration de nos hôpitaux se plaignent de n'être plus que les exécutants des volon-

tés des fonctionnaires. Le talon d'Achille de la planification, c'est la dépendance de plus en plus grande des établissements vis-à-vis du ministère. Puisqu'il faut l'appeler par son nom, c'est la lourde, l'écrasante bureaucratie.

Dans un hôpital, tout particulièrement, et dans toutes les institutions oeuvrant dans l'humain, il faut pouvoir prendre des décisions rapides. La santé, et parfois la vie des bénéficiaires en dépendent souvent.

Le but que doit viser le MAS, c'est le difficile équilibre entre, d'une part, la planification, la rationalisation, et d'autre part, l'autonomie, la liberté d'action requise pour éviter de tarir les initiatives individuelles et le sens de la responsabilité des autorités en cause.

De la même façon, pour la protection des malades des hôpitaux et des pensionnaires des centres d'accueil, le gouvernement doit se doter de certains moyens d'action.

Ces pouvoirs grugent nécessairement la liberté d'action de chacun. Mais ils mettent aussi un frein à ce que d'aucuns nomment "liberté" alors qu'il ne s'agit parfois que de licences.

Le projet de loi 41 va donner aux tenants des deux thèses en présence l'occasion de croiser le fer. La profession médicale, solidement ancrée dans ses traditions individualistes, défendra probablement son hégémonie menacée. C'est une attitude que l'on peut comprendre, sans l'adopter pour autant.

Une commission parlementaire étudiera ce projet de loi à l'automne. Des points de vue divergents s'y feront entendre. Des plaies insoupçonnées seront débridées.

Il faudra suivre de près les controverses que soulèveront ces amendements à la loi 65. Par ricochet, nous en sommes tous atteints. On voudra regagner les batailles perdues dans cette guerre récente. La loi 65 est mise sur la sellette...

Claire DUTRISAC

La guillotine: qui en est responsable?

Le gouvernement Bourassa a décidé d'employer la méthode forte pour mettre fin à l'étude, article par article, du projet de loi 22 en commission parlementaire. En langage familier, on dit qu'il a eu recours à la guillotine.

Ce sera maintenant à l'Assemblée nationale de se prononcer en troisième et dernière lecture. On prévoit que ce débat pourra se terminer aujourd'hui ou demain.

L'Opposition a prétendu que le gouvernement abusait de sa force et que c'était là un jour très sombre pour la démocratie. Selon elle, les ministériels auraient dû laisser le débat se poursuivre jusqu'à ce que l'on ait eu le temps de discuter toutes les clauses du projet.

C'est de bonne guerre sans doute pour le Parti québécois de crier ainsi au bâillon et d'accuser les libéraux de se comporter en dictateurs. C'est de bonne guerre de faire le plus de bruit possible autour de cet incident.

Pourtant, si l'on pouvait juger que le gouvernement Bourassa aurait dû allouer plus de temps à la période antérieure des mémoires, il est difficile de le blâmer d'avoir invoqué le règlement de "clôture" pour retirer le projet de loi de la commission parlementaire et le ramener devant la Chambre.

En deux semaines de débat devant cette commission parlementaire, on n'avait abordé que deux

articles sur cent trente. A ce rythme-là, il aurait fallu siéger pendant plus de deux ans sans interruption pour éprouver le projet de loi en son entier. On ne pouvait continuer indéfiniment de la sorte.

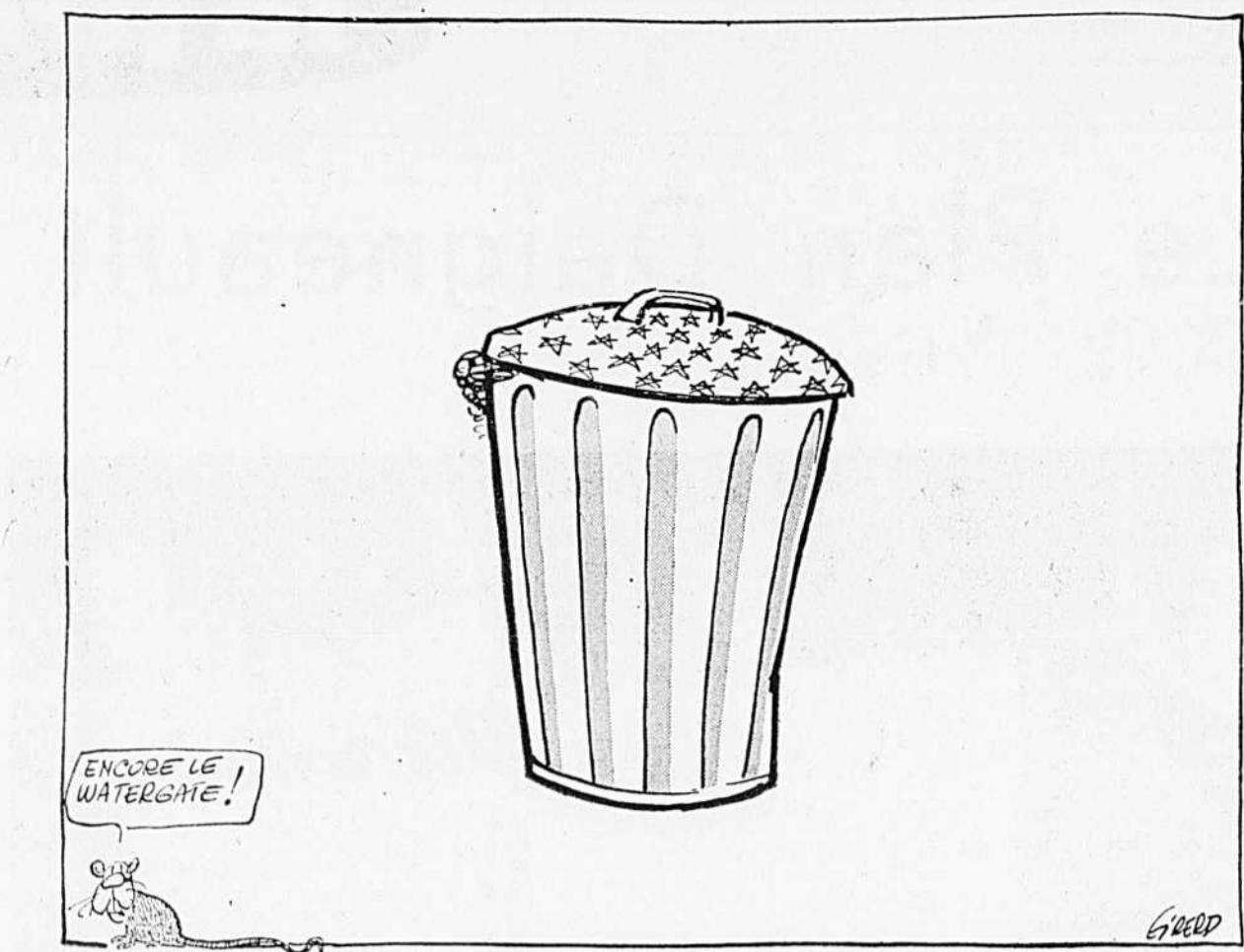
De toute façon, il était évident que l'opposition péquiste ne cherchait avant tout qu'à gagner du temps. Elle aurait voulu exaspérer les ministériels de façon à les inciter à remettre l'adoption du projet à l'automne.

Le projet de loi avait été antérieurement adopté en deuxième lecture. Le Parlement, en d'autres termes, en avait approuvé le principe. On ne pouvait revenir là-dessus.

Le grand principe du projet de loi 22 proclamait la priorité du français au Québec tout en spécifiant certains droits pour la langue anglaise et le groupe anglophone. Les amendements, au stade de l'étude article par article, devaient se situer à l'intérieur de ce contexte.

Or, c'est dans une tout autre optique que le PQ a multiplié ses propositions d'amendement aux articles 1 et 2. Il voulait revenir en arrière et profiter de la tribune qui lui était offerte pour reprendre le débat de fond.

Au niveau de la stratégie, c'était peut-être un exercice rentable — encore que cela reste à voir — mais, en fait, il s'agissait nettement d'obstruction systématique. Si on avait voulu agir de façon



(Droits réservés)

ce que pense LE LECTEUR

Pourquoi diminuer le nombre d'enseignants

Voici copie d'une lettre que les professeurs de l'école Marie-Médiatrice ont fait parvenir récemment aux parents des élèves. Nous la reproduisons à la demande des professeurs.

— 103 groupes d'élèves sur 219 groupes ont 30 élèves et plus.

— En mathématiques, 7 groupes sur 25 ont 33 élèves et plus.

— Un groupe d'élèves faibles en français comptera 35 élèves.

— 5 groupes d'élèves en mathématiques (plus ou moins 150 élèves) seront privés d'une heure de cours formel par semaine.

— 6 groupes d'élèves en catéchèse (plus ou moins 100 élèves) seront privés d'un cours par deux semaines.

— Les cours d'information scolaire qui servent de préparation au choix de cours n'ont pas été donnés depuis quatre ans et sont remplacés par des périodes d'étude.

— 5 professeurs diplômés, légalement qualifiés seront surnuméraires (engagés sous contrat régulier, n'ayant plus de poste, obligés de faire de la suppléance).

— 2 professeurs mutés se retrouvent surnuméraires dans une

autre école; l'un ayant 17 ans d'expérience dont 8 à la CECM, l'autre 4 ans d'expérience à la CECM alors que des professeurs de 2 et 3 ans d'expérience ont des postes.

Devant ces faits, nous nous posons la question suivante: pourquoi diminuer le nombre d'enseignants sous prétexte de surplus de personnel, alors que des besoins se font sentir? Depuis des années, les enseignants se plaignent de la qualité douteuse de ce qu'un système leur permet de faire. Pourquoi ne pas profiter de la baisse de natalité pour corriger la situation existante?

Devons-nous accepter que la moyenne d'âge des enseignants augmente? Est-il normal que dans une profession, la jeune population n'ait plus d'ouverture?

C'est un gaspillage d'énergie! En dénonçant quelques lacunes du système, ne pouvons-nous pas employer ces énergies à bâtir une société où la qualité de l'éducation augmente au lieu de régresser.

On nous assomme de lois et de décrets sous prétexte du "droit de l'enfant à l'éducation". Est-ce que nos dirigeants y pensent en for-

mant des classes de 30 élèves et plus, en privant certains élèves de leurs cours?

Les parents sentent de plus en plus le besoin d'envoyer leurs enfants dans le secteur privé et ceci malgré le fait qu'ils aient à payer pour le système public sous forme de taxes.

Nous nous permettons d'écrire parce que nous jugeons la situation intolérable et inadmissible dans une société où l'on veut baser l'éducation sur les relations humaines (cf. règlement no 7 du ministère de l'Éducation). Les relations humaines peuvent-elles exister dans un climat où les relations de travail sont tendues?

En étudiant la situation de Marie-Médiatrice, nous constatons la possibilité de créer des postes complets pour septembre 74. Nous revendiquons ces postes hors ratio pour les surnuméraires attirés à l'école.

Denise Cotton
pour les professeurs
de Marie-Médiatrice

P.S. Si vous êtes d'accord, s.v.p. nous encourager en téléphonant ou en écrivant à la CECM pour appuyer notre demande.

A l'attention du député de Taillon

M. Guy Leduc,
Député de Taillon,
Québec,

Si ce fameux projet de loi 22 est voté, comment les élèves francophones pourront-ils apprendre la langue anglaise et arriver sur le marché du travail avec un degré de bilinguisme acceptable? Certainement pas avec ce qu'ils apprennent à l'école française, surtout si l'on tient compte de la mentalité d'une très grande proportion des professeurs qui y enseignent. La politique de votre gouvernement est-elle donc d'en faire des ignorants et des citoyens de seconde classe?

Que votre gouvernement désire fermer la gueule à une bande de séparatistes et d'extrémistes, c'est de son affaire, mais qu'il le fasse en mettant l'avenir de nos enfants en jeu, là ça devient de nos affaires à nous parents. Votre gouvernement s'imagine-t-il que nous sommes des fanatiques au Québec. (...)

Vous savez que la langue des affaires et du commerce est l'anglais, et qu'à moins de devenir mé-

decin, notaire, avocat, prêtre et professeur au Québec, un homme est foutu s'il ne possède pas cette langue, alors qu'est-ce que votre gouvernement préconise pour procurer un enseignement de l'anglais CONVENABLE aux étudiants francophones?

Jérémie DUNN,
St-Hubert.

Le français, langue de l'administration?

Monsieur Claude Forget,
Ministre des Affaires sociales,
Québec, Québec.
Monsieur le Ministre,

Il nous paraît important, surtout en plein débat sur le projet de loi 22, de vous signaler le manque d'égards, voire de jugement, du Centre de services sociaux Ville-Marie à l'endroit de notre organisation. Nous le signalons également au public par la voie des journaux de façon à contribuer, serait-ce dans une mesure infime, à la prise de conscience qui s'impose d'urgence face à la situation du français à Montréal.

En vertu du chapitre 48 de la loi

65, nous avons reçu de l'organisme susmentionné un amalgame unilingue-bilingue de documents concernant la représentation des groupes socio-économiques au sein de son conseil d'administration. Dans une lettre uniquement en anglais, on nous invite à proposer deux personnes susceptibles d'être nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil à cet effet. Suivent deux formulaires bilingues, puis un dernier unilingue, en anglais.

Est-ce trop demander, Monsieur le Ministre, que les francophones puissent participer en français à l'administration des institutions québécoises?

Le président de l'Union de familles de Cartierville-Bordeaux,
Jean-Maurice LEMAY.

S. V. P.

LA PRESSE publie avec plaisir les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt du sujet, concision, courtoisie dans la discussion, nom et adresse de l'auteur. Elle se réserve le droit de les abréger au besoin et d'accorder priorité aux lettres dactylographiées.

Vincent PRINCE

positive, c'est une attitude bien différente qu'on aurait adoptée. On aurait pu répéter "ad nauseam" qu'on était toujours opposé au principe d'une telle législation, mais on se serait empressé de présenter des modifications qui l'auraient rendue moins "pernicieuse". On n'a vu aucun geste de coopération du genre.

Pourtant, on aurait apprécié que le PQ s'efforce d'apporter des correctifs à une loi dont le gouvernement lui-même admet qu'elle a besoin. Il aurait pu agir de la sorte tout en votant contre la loi de nouveau en troisième lecture. Ce vote aurait d'ailleurs été logique.

Le PQ a préféré ériger les débats dans l'espoir d'amener le gouvernement à battre en retraite. L'automne, avec la rentrée scolaire, aurait alors été propice à l'organisation de manifestations populaires. La rue aurait peut-être impressionné les législateurs au point d'amener la majorité à céder à la minorité.

Qui dans les circonstances, s'est moqué du Parlement et des règles démocratiques? Les libéraux ou les péquistes? On peut soumettre humblement que ce sont les péquistes.

Ils ont tout fait pour provoquer l'imposition du bâillon. Ils sont mal venus aujourd'hui de s'en plaindre et de poser aux martyrs.

D'ailleurs, les manifestations de masse qu'on aurait pu tenir à l'automne — et qui auront probablement lieu quand même — auraient-elles vraiment contribué à éclairer le débat? On peut en douter. De telles manifestations peuvent échauffer les esprits, aviver les passions. Elles jettent rarement beaucoup de lumière dans une discussion.

On aurait entendu des arguments déjà cent fois répétés dans les mémoires à la commission parlementaire et on aurait reconnu parmi les participants les membres des organismes qui ont déjà clamé leur opposition au projet de loi.

Certains diront qu'on aurait pu mieux mesurer ainsi l'ampleur de cette opposition. Peut-on en être certain? Comment peut-on être sûr que vingt, trente mille manifestants sont représentatifs des millions d'autres citoyens demeurés bien tranquilles chez eux?

S'il fallait se baser sur ceux qui crient le plus fort en démocratie pour juger de l'opinion publique, on se tromperait souvent.

Le gouvernement estime que ceux qui s'opposent au principe de sa loi ne sont pas représentatifs. S'il se trompe dans son évaluation, c'est lui qui en paiera le prix. C'est une loi de notre démocratie. En attendant, il n'a pas à céder à l'obstruction de l'Opposition s'il juge que son projet est valable.

pleins feux sur l'actualité

DESTITUTION du président



par Yves LECLERC
envoyé spécial de LA PRESSE
à Washington

"PARTISANERIE", "partialité", "action tendancieuse", "vengeance de la gauche", "tribunal arrangé d'avance", les accusations n'ont pas cessé depuis des semaines de jaillir, apparemment de toutes parts, au sujet des façons d'agir de la Commission judiciaire chargée d'étudier et de proposer des chefs d'accusation contre le président Nixon.

Si on y regarde de plus près, toutes ces accusations ou presque (il y a eu quelques exceptions pendant la tempête au sujet des "fuites" le mois dernier) proviennent de la Maison-Blanche, des amis de M. Nixon et de ses défenseurs dans le Parti républicain. L'impression qu'elles avaient d'autres provenances n'est qu'un effet de la campagne de publicité orchestrée en ce sens par les aides présidentiels.

On a souligné en réponse que le fonctionnement de la Commission judiciaire et le résultat du vote de samedi dernier démentaient ces accusations. Qu'il est clair que le mouvement de l'impeachment n'est pas uniquement une cabale des démocrates, ou de la presse, ou de la gauche. Que des républicains, des conservateurs, des gens du Sud et du Midwest (les régions qui appuient généralement M. Nixon) en font partie. Que l'importance que les journaux et la télévision ont accordée à cette affaire est amplement justifiée par la décision historique de la Commission.

Tout ceci est exact, démontré en grande partie par les faits. Mais ce n'est pas suffisant. Une étude même rapide des événements des dernières semaines révèle que non seulement les accusations de partisanerie contre les adversaires du président sont injustifiées, mais encore qu'on peut porter ces mêmes accusations contre les défenseurs de M. Nixon, avec beaucoup plus d'à-propos. S'il y a eu partisanerie et tentative pour transformer la question de l'impeachment en bataille purement politique, c'est dans

le camp de la Maison-Blanche que cela s'est produit.

Depuis quelques jours, plusieurs congressmen républicains et conservateurs ont déclaré qu'ils avaient été invités à des réceptions à la Maison-Blanche ou à des croisières sur le yacht présidentiel Sequoia. La plupart ont noté que c'était la première fois depuis six ans que M. Nixon a été élu que cela leur arrivait. D'autres ont révélé que, soudain, la Maison-Blanche les consulte sur des projets de loi qui affectent leur district, ou les avertit de projets qui peuvent avantager leurs électeurs. Cela non plus ne s'était jamais produit pour la plupart d'entre eux.

Comment interpréter la curieuse coïncidence de ce changement d'attitude à ce moment-ci, autrement que comme une tentative pour influencer favorablement ces gens? Comment y voir autre chose qu'un effort pour regrouper républicains et conservateurs derrière le président, soit selon la ligne de parti, soit selon la ligne idéologique? Face à cela, il n'existe aucune preuve que les leaders démocrates ont tenté d'influencer les membres de leur parti ou les républicains libéraux dans le sens opposé. Au contraire, la plupart d'entre eux sont demeurés prudemment silencieux, prenant grand soin de ne pas donner même l'apparence de pressions partisans.

Quand le républicain du Maryland Lawrence Hogan a annoncé mardi dernier qu'il voterait en faveur des articles d'accusation, il s'est à peine écoulé une heure avant qu'un porte-parole de M. Nixon, Dean Burch, convoque une conférence de presse pour l'accuser d'opportunisme politique. Lorsque le président du Parti démocrate, Robert Strauss, a déclaré qu'il trouvait nécessaire que M. Nixon soit accusé, la Maison-Blanche a immédiatement dénoncé cet "appel partisan"... alors que personne n'a condamné la plupart des leaders républicains qui ont régulièrement fait pression sur leurs collègues de la Commission judiciaire pour qu'ils fassent bloc contre l'impeachment.

Deux autres cas sont encore plus flagrants. Ce sont ceux des deux principaux avocats de la Commis-

S'il y a eu partisanerie, c'est dans le camp Nixon



Avant le commencement du débat sur le deuxième chef d'accusation que la Commission judiciaire recommandera à la Chambre, le président Peter Rodino (démocrate du New Jersey), à gauche, tient une conférence avec Me Frank Palk; à côté de M. Rodino, le représentant Tom Railsback (républicain de l'Illinois), au centre, et Me John Doar, conseiller juridique de la commission. Me Palk est le conseiller juridique des républicains sur la commission.

sion judiciaire, MM. Doar et Jenner.

Pendant six mois, le conseiller principal de la Commission, John Doar, a mené l'enquête sur le Watergate avec une neutralité et une minutie que plusieurs ont qualifiées

d'exagérées. Il s'est abstenu de tirer de la montagne de faits accumulés la moindre conclusion, la moindre déduction dans un sens ou dans l'autre. Sur ce point, les opinions étaient unanimes.

Après que l'avocat du président,

James St. Clair, eut présenté devant la Commission la défense de M. Nixon sous le jour le plus favorable possible pour son client, M. Doar, à son tour, a exposé vigoureusement le dossier contre M. Nixon, concluant que "des hommes raisonnables, agissant raisonnablement, ne peuvent que condamner le président". Aussitôt, une tempête d'accusations de partialité s'est élevée. Le loup, a-t-on dit, pointait l'oreille sous son déguisement d'agneau.

Mais quel est le rôle de la Commission judiciaire, et quel est le rôle dans cette affaire de son avocat? La Constitution et la coutume sont très claires là-dessus: la Commission et la Chambre dont elle est l'organe sont chargées de dresser l'acte d'accusation et de le plaider devant le Sénat. Leur tâche n'est pas de juger impartialement le président, mais de l'accuser si elles le croient nécessaire. Tout ce que Doar a fait est de définir le contenu et la force de cette accusation. S'il avait agi autrement, il n'aurait pas rempli son mandat.

Son collègue Albert Jenner, avocat de la minorité républicaine à la Commission, s'est trouvé devant le même dilemme. Après six mois d'enquête, lui aussi a jugé que le président Nixon devrait être accusé. Aussitôt, le groupe républicain l'a congédié, le remplaçant par son assistant Sam Garrison,

qui a reçu le mandat précis de prendre le contre-pied de Doar et de défendre M. Nixon.

"Nous avons congédié M. Jenner parce qu'il a oublié qui son client était", a expliqué le républicain senior de la Commission, M. Edward Hutchinson, indiquant clairement par là que ce client était le Parti républicain.

La déduction est inévitable. Si les républicains abordaient cette question sans préjugé, ils ne pouvaient reprocher à leur avocat de conclure qu'à son avis les accusations contre M. Nixon étaient fondées. Donc, en le mettant à la porte, ils confirment le fait qu'ils avaient l'intention de continuer à épouser la cause du président, peu importe le poids de la preuve. On ne voit pas très bien comment, dans les circonstances, ils peuvent échapper à l'accusation de partisanerie.

Ce problème de partialité n'est pas purement académique. Il risque de jouer un rôle majeur dans la façon dont la Chambre des représentants interprétera les recommandations d'impeachment qui lui viendront ces jours-ci de la Commission judiciaire. Et il faudra bien, à ce moment-là, que quelqu'un souligne qu'effectivement les débats de la Commission n'ont pas été impartiaux. Mais que la partisanerie ne se trouvait pas dans le camp où on a tenté de faire croire qu'elle se trouvait.

A Sri Lanka (Ceylan), un conflit linguistique deux fois millénaire

Le conflit linguistique au Québec est deux fois centenaire; à Sri Lanka (Ceylan), il est deux fois millénaire. Et à l'heure où le débat au Québec rebondit grâce au projet de loi 22, la maison Macmillan publie sur la problématique ceylanaise un ouvrage dont le ton et la teneur peuvent avoir ici une résonance familière.

Il s'agit de "Politics in Sri Lanka, 1947-1973", du Prof. J. Wilson, un Ceylanais d'origine tamoule enseignant actuellement à l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton. Il fut auparavant directeur des sciences économiques et politiques à l'Université de Sri Lanka.

Rapprocher l'Amérique du Nord de l'Asie est malaisé. Le Québec est un Etat fédéré, doté d'une économie industrielle avancée, et Sri Lanka est un Etat souverain doté d'une économie sous-développée dite de plantation (thé, caoutchouc et noix de coco). Avec ce que cela comporte comme conséquences socio-culturelles de part et d'autre.

Mais le parlementarisme britannique leur est commun. Et si les francophones du Québec veulent plus de "souveraineté", ne fut-elle que culturelle, les Cinghalais, majoritaires avec 9.1 millions de personnes (70 p.c. de la population), souffrent d'un "complexe minoritaire" vis-à-vis des 2.5 millions de Tamouls du pays (20 p.c.).

C'est que les Tamouls, hindous ou chrétiens, disposent d'organisations efficaces et de ressources supérieures, et occupent dans les secteurs public et privé un nombre d'emplois très élevé compte tenu de leur importance numérique. Leurs revenus sont élevés et leur taux de chômage bas. Et ils ne sont pas seuls. Que leur présence à Sri Lanka soit d'origine ancienne (Tamouls ceylanais) ou de date récente (Tamouls indiens), ils s'appuient sur les quelque 50 millions de Tamouls du sud de l'Inde.

C'est de là que partent, il y a 2,000 ans, les invasions dravidiennes vers cette île de 25,000mi2 où se forgeait la nation cinghalaise, peuple pastoral converti au bouddhisme et créateur des civilisations d'Anouradhapoura et de Magama. C'est de là qu'est venue, au cours des dernières années, l'idée du na-

tionalisme tamoul, accompagnée d'un flot de littérature et de films et soutenue par des subventions, des bourses d'études et des coopérations.

Les Tamouls, écrit le Prof. Wilson, se sont toujours vus comme l'une des deux grandes communautés de Sri Lanka, considérant les autres comme des minorités. Séparés des Cinghalais par l'histoire, la langue, la culture, la religion et la géographie, ils n'ont pu s'adapter aux changements survenus depuis l'indépendance, en 1948.

Vers 1930, l'introduction du suffrage universel les avait obligés à s'identifier aux "minorités" pour réclamer 50 p.c. des sièges en faveur des "non-Cinghalais", mais cela leur fut refusé. L'après-indépendance est venu bouleverser leur assurance quotidienne en assénant des coups mortels aux stéréotypes raciaux du genre "Les Tamouls sont travailleurs et intelligents" et "Les Cinghalais sont paresseux et stupides".

L'indépendance n'avait rien résolu quant au fond du problème. La constitution faisait l'affaire de l'élite anglicisée et des minorités: l'anglais était langue officielle et les droits des minorités étaient reconnus. Sur les hauts plateaux et dans les plaines, la majorité cinghalaise demeurait entre-temps isolée des influences occidentales et attachée à une activité agricole de moins en moins rentable, alors que le développement de type urbain profitait surtout à l'élite anglicisée, aux Tamouls et à la minorité musulmane.

Depuis les années 50, deux tendances se dégagent sur la scène politique: une tendance conservatrice groupant les propriétaires fonciers, les commerçants, la presse nationale, les grandes familles et les Tamouls et autres minorités autour des Sénanayake.

L'instrument politique par excellence de ce courant est l'UNP, fondé en 1946, qui se proclame social-démocrate, anti-marxiste et pro-occidental, favorise le secteur privé et les investissements étrangers et se distingue par son style paternaliste.



du Front Uni, qui prône la nationalisation des secteurs clés de l'économie, la réforme constitutionnelle et le non-alignement en politique étrangère.

Le fait saillant, dès lors, est le progrès réalisé par les Cinghalais sous les gouvernements centre-gauche de 1956 à 1965 et depuis 1970. Marquant l'émergence d'un leadership autochtone, le MEP abolit en 1956 l'anglais comme langue administrative, langue d'enseignement et langue des débats au parlement, crée un ministère des Affaires culturelles, institue deux universités bouddhistes et limite les activités des missions chrétiennes. Le caucus du SLFP força la main à Bandaranaike en substituant à un complexe projet de loi linguistique une résolution d'une phrase proclamant le cinghalais seule langue officielle du pays, à condition que son application fut retardée jusqu'au 31 décembre 1960.

Bandaranaike, pressé par l'élite traditionnelle tamoule alors que les jeunes militants dravidiens réclamaient un Etat fédéral, et même le séparatisme tamoul et la fédération avec l'Inde, et par ses alliés de gauche, fit adopter en août 1958, un avant son assassinat, une loi garantissant l'usage du tamoul au secondaire et à l'université, aux examens publics, dans la correspondance officielle et dans l'administration des districts tamouls du nord et de l'est.

Cette loi fut enterrée temporairement avec lui, car sa veuve, Mme

S. Bandaranaike, appliqua en 1969 la loi sur la langue officielle avec le minimum de concessions au tamil, dont l'usage fut limité aux districts du nord et de l'est. En 1960-61, Mme Bandaranaike nationalisa la plupart des écoles. Après une éclipse de cinq ans, elle revint en force en 1970 pour couronner le tout par une constitution républicaine, qui consacra le statut officiel du cinghalais. Elle déterra alors la loi de 1958 sur le tamil, mais limita son application aux districts tamouls seulement. Le statut du tamil demeure secondaire, puisque cette loi ne fait pas partie intégrante de la constitution.

Quant à l'UNP, tout en posant des gestes symboliques en faveur des Cinghalais, il tenta de freiner leur radicalisation en s'attaquant dès 1948 à la question des Tamouls d'origine indienne.

Ainsi furent établies deux catégories de citoyens tamouls à Sri Lanka: les Tamouls de descendance et les Tamouls "enregistrés". Les autres devraient être rapatriés. Des négociations prolongées eurent lieu avec l'Inde, et les accords, s'ils ne restèrent pas lettre morte, furent cependant appliqués avec une lenteur telle que la croissance démographique des Tamouls rendait tout rapatriement inutile.

L'UNP eut aussi recours à la formule du "statut paritaire pour le tamil", ce qui entraîna des interprétations quantitatives du principe, et à celle de "la connaissance de la langue de la région", ce qui provoqua de profondes divergences sur le sens exact du mot "région". En 1966, après les émeutes de 1958 et la campagne tamoule de désobéissance civile en 1961, l'UNP fit adopter des règlements prévoyant une certaine autonomie pour les Tamouls dans leurs districts, mais le gouvernement Bandaranaike devait rejeter en 1970 ces règlements comme étant "ultra vires".

Les Tamouls sont indignés, écrit le Prof. Wilson. Mais il écrit aussi que l'unité nationale à Sri Lanka est un vain mot si la communauté majoritaire demeure la plus opprimée et à l'écart des affaires du pays. La "cinghalisation" n'a pas empêché l'insurrection du mouvement guévariste JVP en mars-avril 1971, mais ce qui étouffe le politologue, c'est que cette révolte des nationalistes cinghalais n'ait pas éclaté plus tôt.

Jooneed J. KHAN

Vente FENÊTRES SPÉCIALE EN ALUMINIUM TRANSFORMABLES NIVER-ÉTÉ

3 panneaux 1 MOUSTIQUE 2 VITRES

3 RAINURES ELIMINE LES RISQUES QUE CAUSE LA MONTÉE DES ECHELLES POUR LA VIE PAYEZ EN 90 JOURS

NOUVEAU MODÈLE MORRIS ET FILS AVEC CARACTÉRISTIQUES ACTION RÉVERSIBLE FACILE À NETTOYER

L'ACHAT DE VOTRE VIE Notre gros volume d'affaires nous permet ce prix sensationnellement bas. Vous pouvez maintenant équiper votre maison avec les contre-fenêtres transformables, modèles 1974 avec les plus nouvelles caractéristiques. Chaque fenêtre Morris est en aluminium refendu.

Les mesures, le calfatage, l'ajustement et la pose sont faits par nos experts sans charge supplémentaire à Montréal et banlieue.

GARANTIE MORRIS DEPUIS PLUS DE 45 ANS, MARCHANDISE SÀTISFAISANTE OU REMPLACÉE SANS FRAIS.

Estimations gratuites 342-3800

737-1960

MORRIS & FILS MTL INC

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

5479, avenue Royalmount, V.M.R. 1^{er} rue à l'ouest du boul. Décarie et de La Savane

SUCCURSALE DE QUÉBEC 2831, rue Saint-Paul, Québec Tél. 682-2127

Le gamin lui a tout pris

par Pierre OUIMET

S'il avait pu savoir... De toute évidence, ça devait être une bonne à rien, cette assurance. Il l'avait patiemment tissée, mais elle a fait un "flat".

Elle s'est mise à s'émietter petit à petit, comme une vaurienne, tous les fils ont été tirés, et elle a cassé. Le vieux joueur d'échecs, rompu à bien des trucs, a pris l'eau d'un seul coup.

Battu par un petit gars de neuf ans, ce que les adultes appellent, par une certaine forme d'odieux, un "prodige". Comme s'il était un homme en plus petit, une espèce de génie miniature, qui fait sourire.

Le gamin, Vidyaher Kachroo, lui a tout pris. Une tour, puis un cavalier, puis son assurance, qu'il a déposée, non sans quelques précautions, à côté de l'échiquier, dans la salle de la Place Bonaventure où se déroule le championnat ouvert d'échecs du Canada.

Et maintenant, Vi se sent bien. A vrai dire, il ne fait pas grand-chose: il boit un Coke. Regarde les autres parties, joue à jouer.

Vi a l'air d'avoir réussi un bon tour, il est bien disposé à recommencer.

"Je préfère, tu sais, jouer avec des gens plus vieux que moi. Parce que j'apprends mieux. Mon adversaire, aujourd'hui, avait l'air bien découragé..."

Vi, qui habite Montréal, a appris à jouer aux échecs, il y a deux ans, avec son frère, sa sœur et son père. L'année dernière, il a remporté le championnat canadien dans la catégorie des moins de 13 ans.

"Dans neuf ans, quand j'aurai 17 ans, je serai probablement grand-maitre. Je ne joue pas seulement aux échecs, mais au tennis et au soccer. Je lis des bouquins d'échecs tous les jours."

Vi a déjà disputé des parties avec les grands-maitres Bert Larsen, du Danemark, et Walter Browne. Ses parents voient toute la chose d'un très bon œil. "C'est bon pour son esprit. Il apprend à penser de bonnes choses. Il est heureux de battre les plus vieux et il veut devenir grand-maitre".

Des parties solides

Hier, le tournoi s'est poursuivi et déjà, des parties solides ont été disputées. L'arbitre du tournoi, George Kolnatozski, estime qu'aujourd'hui ou demain, l'on assistera vraisemblablement à des parties entre les cinq grands-maitres internationaux qui se trouvent à Montréal et qui, bien sûr, sont les favoris de cette compétition.

Des organisateurs se disent satisfaits de l'ordinateur qui a déterminé les a p p a r i e m e n t s entre joueurs, et les difficultés du début paraissent avoir été éliminées.

La partie disputée entre le grand-maitre danois Bent Larsen et le montrealais Léo Williams a été gagnée par Larsen, qui jouait avec les blancs. Selon les observateurs, il a gagné par l'échange de trois pièces à la suite d'une mauvaise combinaison des noirs qui ne permettait guère un contrejeu.

Des experts affirment par ailleurs que la partie disputée entre Harper et Tchecoslovaquie, ne pouvait guère susciter d'intérêt.

Au cours de cette partie, qui s'est terminée par une nulle, Harper, qui jouait avec les blancs, a essayé dès le début, selon les observateurs, de simplifier le jeu, ce qui ne lui a finalement laissé aucune occasion de développer son jeu.

La partie du grand-maitre canadien Duncan Suttles, qui jouait les blancs, a été marquée par une très bonne attaque.

Celle du grand-maitre yougoslave Ljubomir Ljubojevic, avec un début sicilien, était également intéressante. Les noirs de Ljubojevic ont réussi à bloquer une attaque sur l'aire roi, puis à gagner l'avantage d'une pièce qui leur ont progressivement donné la supériorité. Des observateurs ont affirmé que si les blancs n'avaient pas échangé les dames, ils auraient eu probablement plus de chances de poursuivre la lutte, et certaines variantes semblaient leur en donner la possibilité.

Mais la partie qui paraît avoir suscité le plus d'intérêt chez les spectateurs a été celle disputée par Quinteros, qui jouait avec les noirs. Une série de coups faibles, le sacrifice de deux pièces et une attaque prématurée ont affaibli les blancs. Quinteros a mené une contre-attaque énergique en rendant une pièce qu'il avait gagnée; puis profitant de l'affaiblissement et du mauvais développement des blancs, a mené sa fin de partie d'une façon brillante.

Un policier ordinaire au dossier intact

par Michel AUGER

"Robert, c'est le meilleur fils au monde. Tous ceux qui le connaissent ne peuvent croire tout ce qu'on a dit de lui ces derniers jours."

C'est une mère éplorée qui s'exprime ainsi dans un logement modeste de la rue Ethel, à Verdun. Mme A. Samson, la mère du policier de la GRC présumément blessé par une bombe, vendredi dernier, vit des heures d'angoisse depuis ce temps.

Lors d'une brève entrevue avec un représentant de LA PRESSE elle s'est dit surprise d'entendre toutes les "menteries" que l'on a dites au sujet de son fils unique, âgé de 29 ans.

"Mon fils n'a que des amis. Interrogez-les, vous allez voir que cela ne peut être vrai, nous a-t-elle dit. Agée d'une soixantaine d'années, Mme Samson raconte que son fils aime bien son travail de policier qu'il accomplit depuis sept ans.

Très nerveuse, Mme Samson ne peut nous parler plus longtemps. C'est chez elle que son fils s'est réfugié, aux petites heures, vendredi dernier, peu après avoir été blessé par l'explosion.

Sérieusement atteint l'agent Samson avait alors été conduit, par un voisin, à l'hôpital Christ-Roi de Verdun où les médecins lui ont prodigué les premiers soins avant de le faire transporter à l'hôpital Général de Montréal, où il repose maintenant dans un état satisfaisant.

Les chirurgiens ont depuis pratiqué quelques interventions chirurgicales, dont une en fin de soirée hier, en vue de lui sauver l'oeil droit, passablement endommagé, ainsi que la main gauche.

Entre-temps, les débris métalliques découverts par les médecins dans les chairs de leur patient ont été examinés par les techniciens de l'Institut de médecine légale. Ils proviendraient de la bombe qui a explosé à Mont-Royal.

Richard Samson, un célibataire, est natif de Verdun où il a fait ses études et passé sa jeunesse.

Connus de plusieurs policiers sous le surnom de "Sam", l'agent Samson n'avait apparemment pas de véritables amis au sein de la Gendarmerie royale du Canada. "C'est un solitaire, explique un de ses collègues. Il ne se liait pas facilement d'amitié."

Plutôt mince, mesurant près de six pieds, l'agent Samson a les cheveux grisonnants malgré son jeune âge.

Il était affecté depuis plus de trois ans à une nouvelle section au sein du Service de sécurité de la GRC, spécialement chargée de la surveillance des mouvements de gauche.

"C'est un policier ordinaire, nous a confié un officier. Il passe facilement inaperçu. Il a toujours bien accompli son travail."

Apparemment, son dossier disciplinaire était intact.

Serait-il un agitateur?

— Burns

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'agent de la Gendarmerie royale du Canada que la police de la CUM soupçonne d'être celui qui aurait posé une bombe près de la résidence du président de la chaîne alimentaire Steinberg serait-il un agitateur professionnel?

Telle est en somme la question qu'a soulevée hier, sans la formuler explicitement, le leader péquiste Robert Burns, en demandant au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, s'il s'agirait là d'un cas isolé ou si d'autres bombes, posées dans le passé, auraient pu être l'oeuvre de policiers de la GRC.

Prudent, M. Choquette s'est refusé à donner des détails sur cette affaire même s'il a eu à ce sujet une conversation avec le directeur de la police de la CUM, M. René Daigneault. Le seul commentaire du ministre a été de dire que "l'enquête progresse de façon satisfaisante".

M. Choquette s'est refusé à s'engager à rendre public le rapport de la police quand celui-ci sera complété à

moins qu'on lui démontre qu'il y a utilité à le faire.

Se demandant si ce cas n'indique pas qu'il y ait pu y en avoir d'autres dans le passé, M. Burns a alors demandé au ministre s'il était prêt à "aller au fond de cette affaire".

Exhibant son large sourire, M. Choquette a répondu: "Il ne fait pas de doute que nous irons au fond de cette affaire; mais de là à dire au député de Maisonnette que je lui livrerai le fond de cette affaire, c'est une autre paire de manches".

A l'extérieur de la Chambre, M. Burns a confirmé aux journalistes que l'affaire du policier de la GRC soupçonné d'avoir posé une bombe l'amène à se demander si cet agent n'agissait pas comme agitateur et si d'autres attentats, perpétrés dans le passé, ne seraient pas l'oeuvre de policiers.

Le député péquiste, qui entend revenir à la charge sur ce sujet, a cependant admis n'avoir aucune information particulière selon laquelle le policier soupçonné serait un agitateur.

Prostituées pour Vesco

WASHINGTON (PA) — Le financier Norman LeBlanc, anciennement de Montréal, qui a été accusé aux Etats-Unis de complicité dans une importante affaire de fraude, aurait fait transporter en contrebande récemment des Etats-Unis une importante quantité d'armes et un certain nombre de prostituées à destination de Costa Rica où se cache le financier Robert Vesco, co-accusé de LeBlanc dans cette affaire.

C'est ce qui ressort des rapports circulant de source bien informée à Washington, où l'on indique que des enquêteurs du gouvernement ont établi que les armes et les filles de joie avaient été transportés jusqu'à Costa Rica à bord d'un avion privé appartenant à Thomas Richardson, un associé de Vesco.



(Droits réservés)

La Couronne demandera la révision du cautionnement de Morgentaler

par Conrad BERNIER

Persuadée que le Dr Henry Morgentaler, qui est toujours en liberté en dépit de la peine d'emprisonnement que lui a imposée, jeudi dernier, le juge James K. Huggessen, de la Cour supérieure, constitue "un danger pour l'intérêt et la sécurité du public", la Couronne, qui sera alors représentée par Me Louis-G. Robichaud, plaidera, mercredi matin, en Cour d'appel, une requête visant à faire annuler ou réviser le cautionnement octroyé au défendeur, le 23 mai 1974, par le juge Georges H. Montgomery, de la Cour supérieure.

Me Louis-G. Robichaud rappelle dans le texte de sa requête que la Couronne avait offert au juge Montgomery, le 22 mai dernier, de présenter une preuve à l'effet que l'accusé-intimé, en l'occurrence le Dr Henry Morgentaler, était "un professionnel du crime" qui, alors même que s'instruisait son procès devant les assises criminelles sous l'inculpation d'avoir pratiqué illégalement un avortement le ou vers le 15 août 1973, avait continué à pratiquer "quasiment à plein temps des avortements illégaux".

Le représentant du ministère public ajoute aussitôt que le juge Montgomery n'a pas tenu compte de ses représentations et libéré provisoirement l'accusé.

Me Robichaud affirme qu'il y va de l'intérêt et de la sécurité du public que le Dr Morgentaler soit incarcéré en attendant la décision finale de la Cour supérieure ou, subsidiairement, que les conditions de son cautionnement soient substantiellement révisées. A défaut d'une incarcération immédiate à la prison commune de Bordeaux, le procureur de la Couronne suggère des conditions de cautionnement plus sévères, soit le dépôt en argent d'une somme importante et la remise de son passeport.

"La sentence prononcée par le juge de première instance, soutient Me Robichaud, comporte une sévérité qui est de nature à changer complètement la situation qui prévalait au moment de l'ordonnance de liberté provisoire émise par le juge Montgomery."

A son avis, le Dr Morgentaler ne s'attendait pas à cette sentence d'incarcération et pourrait être tenté de fuir la justice de son pays.

Enfin, la Couronne demandera à la

Cour d'appel d'interdire au Dr Morgentaler "de pratiquer toute forme d'avortement et de faire des déclarations publiques à ce sujet-là."

AGENT

SUITE DE LA PAGE A 1

cusé, le criminaliste Frank Shoofey, a accepté hier d'assurer la défense du policier détenu. Après avoir rencontré son client à deux reprises dans la journée, l'avocat a précisé que l'agent Samson devrait comparaître en Cour d'ici la fin de semaine.

Membre de la GRC depuis sept ans, le policier était affecté depuis 1970 aux enquêtes sur les organisations terroristes et les mouvements de contestation au Québec. Toutefois, d'après un officier de la GRC, son travail ne consistait aucunement à faire de l'infiltration au sein de ces groupes.

Hier soir, sans préciser les raisons de sa demande, la police de la CUM, a sollicité l'aide d'un médium d'information pour retracer deux chauffeurs de taxi.

Les détectives ont demandé à deux chauffeurs qui ont transporté un homme dans la nuit de vendredi dernier de communiquer avec eux. Un premier chauffeur aurait fait monter un client en face du 4444, boul. LaSalle à Verdun, pour le conduire rue Jean-Talon, près de la rue Lucerne à Mont-Royal vers 1 h vendredi matin.

Le deuxième chauffeur dont on demande la collaboration, aurait quant à lui, véhiculé un individu ensanglanté à partir de l'intersection des rues Rockland et Jean-Talon, toujours à Mont-Royal jusqu'au 3766 de la rue Ethel, à Verdun.

Or, c'est sur cette même rue qu'habite la mère de l'agent Samson. Le suspect habitait au 4444, boul. LaSalle, où il partageait, apparemment, un appartement avec un ami. Cet immeuble est voisin du poste de police de Verdun.

Dans une entrevue accordée à LA

PRESSE, hier après-midi, le commandant des quelque 900 policiers fédéraux au Québec, le commissaire-adjoint Jean-Paul Drapeau, a précisé que l'agent Samson n'était pas en devoir lors de l'incident.

"Tous les citoyens ont droit à une justice impartiale. C'est pourquoi je ne veux pas faire de commentaires sur cette affaire. Tous les renseignements que nous avons obtenus dans cette enquête ont été transmis aux détectives de la CUM.

"Toutefois, je tiens à réfuter certaines affirmations publiques faites ces jours derniers quant aux méthodes d'opération de la Gendarmerie royale du Canada.

"Il est absurde de suggérer que nos hommes peuvent utiliser des moyens illégaux tel la pose de bombes dans le cadre d'opérations policières. La loi nous donne suffisamment d'outils pour effectuer notre travail et il est absurde de penser que nous pourrions utiliser de tels procédés illégaux pour maintenir l'ordre", a-t-il affirmé.

Quant au sort de l'agent Samson, au sein de la GRC, monsieur Drapeau a précisé que la GRC suivait de près le déroulement de l'enquête et qu'une fois celle-ci complétée, une décision sera prise.

SUCRE

SUITE DE LA PAGE A 1

des stocks mondiaux, il était difficile de faire des prédictions sur les prix du sucre pour la saison à venir.

Toute variation du prix du sucre entraîne des modifications sensibles du prix de certaines denrées alimentaires comme les boissons gazeuses, les conserves de fruits et légumes, la confiserie, la pâtisserie, les biscuits, les produits laitiers et même plusieurs produits pharmaceutiques.

Améliorer votre propriété?

Votre maison peut en couvrir les frais.

Nous avons déjà accordé des prêts de 2e hypothèque allant jusqu'à \$25,000 à des propriétaires qui voulaient améliorer leur maison.

Alors n'hésitez pas à venir nous parler de vos projets.

Nous avons l'argent qu'il vous faut, et un programme de remboursement bien équilibré. Et chez nous, il n'y a ni



boni, ni commission d'introduction.

Et n'oubliez pas que chaque fois que vous investissez de l'argent dans l'amélioration de votre maison, vous faites une bonne affaire. Car sa valeur augmente d'autant.

Venez nous parler de vos projets. On va s'arranger pour que ça marche rondement.

Oui, on vous épaulé.

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD.

UNION FINANCIÈRE LIMITÉE

MEMBRES DU GROUPE FINANCIER LAURENTIDE. PROPRIÉTÉS CANADIENNE.

Rentrée paisible sur les chantiers de construction

par Mario FONTAINE

La reprise des travaux sur les chantiers de construction du Québec s'est déroulée de façon étonnamment calme hier. Tellement calme qu'on peut se demander s'il ne s'agit pas là d'une accalmie précédant la tempête.

Car le problème de la construction reste entier malgré le retour au travail des 120,000 ouvriers de ce secteur après leurs deux semaines de vacances d'été. Les grands chantiers revivent, mais le cancer persiste.

A la FTQ-Construction, on constate que la rentrée s'est effectuée de façon normale. "Si des accrochages s'étaient produits, les patrons nous auraient déjà appelé", de dire un porte-parole de la centrale.

Pourtant la FTQ n'a aucune rencontre de prévue avec les patrons, même si sa campagne de signature de conventions particulières avec les entrepreneurs a quelque peu piétiné durant les vacances.

Le principe des mini-conventions demeure toutefois, et les agents d'affaires de la FTQ-Construction entendent poursuivre leurs visites des employeurs dans les jours prochains.

La CSN ne rapporte aucun incident fâcheux elle non plus. Cette dernière recrute cependant la plupart de ses membres dans le secteur domiciliaire, beaucoup moins

touché que les secteurs industriel et commercial, par les récentes fermetures de chantier.

Les patrons inquiets

Le calme de la reprise d'hier ne soulève pourtant pas des tonnes d'optimisme chez les patrons. A l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec, l'ASECQ, on se montre même inquiet.

"Les gros entrepreneurs, ceux qui ont les problèmes, avaient décidé d'attendre la reprise des travaux avant d'élaborer une nouvelle stratégie, affirme M. Yvon Guilbault. Si la situation se détériore, ils pourraient décréter des lock-out dans les prochains jours."

Selon M. Guilbault, les patrons décideront eux-mêmes de la conduite à prendre, et s'occuperont moins des positions officielles de leurs associations respectives. Celles-ci parviennent difficilement à concilier les intérêts "des petits donneurs d'ouvrage à ceux des gros".

"Les pressions de la FTQ pour un rajustement de 50 cents l'heure se poursuivent de plus belle, d'ajouter M. Guilbault. Si l'union décide en plus de se servir de ses bureaux de placement et refuse des ouvriers aux entrepreneurs qui s'opposent aux augmentations, les troubles ne peuvent que recommencer."

Un expert: les matériaux des wagons du métro présentent un danger d'incendie

La plupart des matériaux utilisés dans la fabrication d'un wagon actuel du métro de Montréal sont à déconseiller, car ils représentent un fort danger d'incendie.

Premièrement, il y a le plancher qui est fait à l'aide d'un contreplaqué de trois quarts de pouce recouvert d'une feuille d'aluminium. Puis, il y a les caoutchoucs longeant les portes et finalement, ce qui semble être les choses les plus dangereuses, l'acrylique placée sur les annonces et la mousse utilisée sous le recouvrement des banquettes.

Les flammes sur le recouvrement des luminaires et sur la mousse se propagent avec la rapidité de l'éclair. Les flammes à l'acrylique peuvent être allumées avec une simple allumette placée à quelques pouces.

Ces affirmations ont été faites, hier, par un chimiste du laboratoire de recherche de la Ville de Montréal, M. Henri Clermont. Celui-ci témoigna devant le juge Roger Lagarde lors de la reprise de l'enquête sur les circonstances entourant l'incendie du 23 janvier, dans le métro.

M. Clermont a ajouté que les gaines de chauffage installées sous les wagons étaient très vulnérables. D'après le témoin, ces gaines ne sont plus utilisées. Elles l'étaient,

il y a quelques années, alors que le métro était chauffé. Pour des raisons sécuritaires, affirme M. Clermont, il faudrait les enlever.

Le témoin, qui a fait des expertises sur la plupart des pièces des wagons incendiés, a ajouté en ce qui regarde l'acrylique qu'une fois en flammes, il y avait des gouttelettes de feu d'une chaleur atteignant 600 degrés qui tombaient un peu partout, notamment sur les banquettes.

"La mousse sous les banquettes, dit-il, prend feu seulement en la regardant de trop près."

A la fin de son témoignage, M. Clermont a précisé qu'il faudrait enlever l'acrylique des panneaux luminaires pour la remplacer par de la résine de polycarbonate. Ce produit est d'ailleurs utilisé dans les wagons présentement en construction.

Il soutient également que les autorités de la CTCUM devront refaire les planchers des wagons pour éviter tout danger d'incendie.

Quant aux banquettes, M. Clermont est d'avis que des sièges de métal devraient suffire: "Lorsqu'on va au parc Jarry, on est assis sur ses sièges durant plusieurs heures et on n'est pas plus mal. Un voyage en métro dure au maximum 20 minutes", de lancer le témoin.

Prison de Huntsville Une femme malade est relâchée, tandis qu'un autre otage réussit à s'échapper

HUNTSVILLE, Texas (AP) — Un porte-parole de la prison de Huntsville au Texas a annoncé, hier, qu'un des quatre otages détenus par trois prisonniers depuis mercredi dernier a subi une attaque cardiaque et a été libéré par les mutins.

C'est le leader des prisonniers, Fred Gomez Carrasco qui a prévenu les autorités de la prison par téléphone que Mme Aline House, une libraire de 61 ans, était malade et que l'on pouvait venir la chercher.

Les négociations avec les prisonniers en sont à un point mort depuis que le directeur de la prison, M. W.J. Estelle, a refusé, hier matin, de fournir des armes et des vestes anti-balles malgré les menaces qui pèsent toujours sur les treize otages qui demeurent aux mains de Carrasco.

Plutôt dans la journée, un otage de 40 ans, M. Henry Escamilla, avait plongé à travers une porte vitrée de la bibliothèque où sont réfugiés prisonniers et otages. M. Es-

camilla a été coupé profondément en plusieurs endroits mais il semble qu'il ait préféré ces blessures à la menace de mort qui plane sur les otages.

M. Ron Taylor, un porte-parole de la prison, a déclaré toutefois que deux offres de reddition avaient été faites à Carasco, mais qu'il les avait rejetées, en dépit du fait que les autorités se disaient prêtes à garantir sa sécurité personnelle.

"Nous sommes maintenant au point où nous n'allons plus faire de concessions, a dit M. Taylor, mais cela ne signifie pas que nous allons prendre d'assaut l'édifice. Nous gardons toujours l'espoir de libérer tous les otages sains et saufs."

Avec la perte de Mme House et d'Escamilla, il reste encore treize otages aux mains des trois révoltés. Il s'agit d'un prêtre, de trois femmes bibliothécaires, de deux enseignants et trois enseignants, d'un gardien de prison et de trois autres prisonniers.

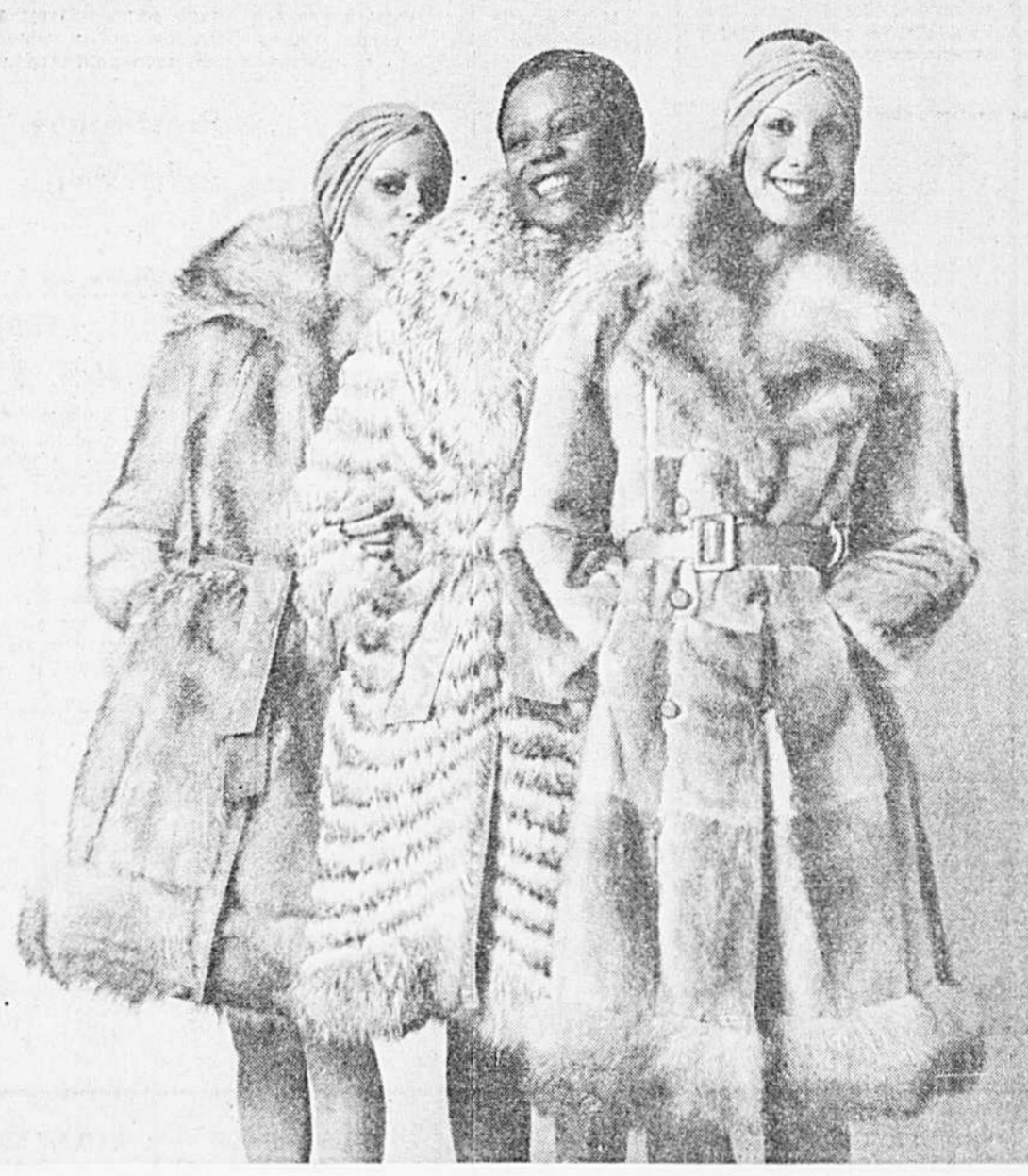


la VENTE D'AOUT

TANT ATTENDUE SE CONTINUE

chez **Giguère** FOURAURE

NOMBREUX SPÉCIAUX non énumérés dès jeudi 9h30



- RAT MUSQUÉ** Miel ou roux et chat sauvage \$495
- RAT MUSQUÉ** Cuir et chat sauvage 34" \$495
- LOUP NATUREL** et cuir 36" \$535
- RAT MUSQUÉ** "Dos" teint vison ou teint "blue mist" \$565
- CHAT SAUVAGE** et cuir naturel qualité supérieure \$595
- VISON** Oriental garni de renard roux \$595
- CASTOR** Retouché couleur naturelle \$595
- CHAT SAUVAGE** Teint renard, qualité supérieure, long \$645
- RAT MUSQUÉ** Blue mist ou naturel avec renard norvégien collet et bordure. Gr. 8 à 20 \$645
- CHAT SAUVAGE** Naturel ou argenté avec col et bande en renard bleu. (Premier choix uni) \$685
- BROADTAIL** américain et renard toute couleur \$695
- RENARD** des Prairies garni ds loup \$695
- RAT MUSQUÉ** Blue ou brown mist garni de renard. Qualité supérieure. Longueur 39" \$695
- PATTES DE RENARD** bleu bordé de renard bleu \$775
- CHAT SAUVAGE** Naturel ou argenté, qualité supérieure, peaux descendues Gr. 8 à 16. Pas de cuir. \$775
- CASTOR** naturel à poil non rasé garni de renard \$795
- CASTOR** teint noir avec ceinture, garni de renard bleu \$795
- RENARD ROUX** Peaux descendues \$895
- RENARD** Norvégien 3/4 \$895
- OCELOT** (chat) garni de vison \$895
- VISON LONG** garni de cuir \$995
- CASTOR NATUREL** du Labrador \$1150
- VISON** pastel Aurore, perle, ranch, peaux descendues \$1195
- VISON BUFF** naturel \$1295
- LYNX** Canadien Peaux choisies \$1695
- VISON VIOLET** peau allongées \$1695
- VISON SAPHIR** peaux allongées \$1695
- VISON RANCH** (femelles) peaux allongées \$2095



787 est, MONT-ROYAL
coin SAINT-HUBERT — 200 verges du métro
526-6611
STATIONNEMENT GRATUIT
A L'ARRIERE DE L'EGLISE
ENTRÉE RUE SAINT-HUBERT



P	STATIONNEMENT	RESTER
SAINT-HUBERT	GIGUÈRE FOURAURES	SAINT-HUBERT

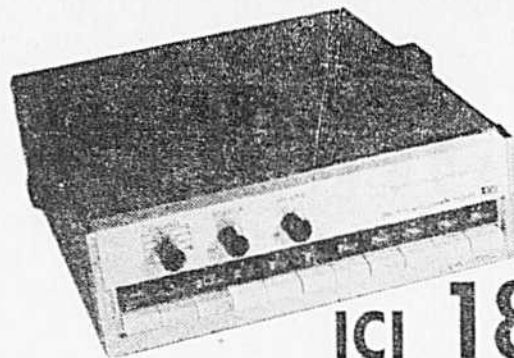
7 PLANCHERS POUR VOUS SERVIR
FACILITÉS de PAIEMENT
MISE DE CÔTE

Radio Shack®

Solde d'été sans



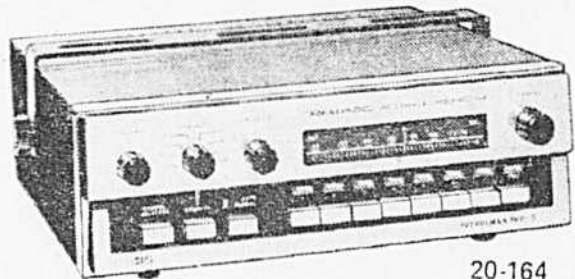
RÉCEPTEUR VHF/UHF TRÈS AVANTAGEUX!



20-163
Rég. 259.95

ICI 189⁹⁵

Realistic PRO-88. Notre meilleur récepteur de contrôle pour tout capter sur les bandes VHF/UHF. Il a tous les avantages recherchés en plus canal "prioritaire" à sélectionner en façade. Explorez n'importe quelle des 8 fréquences dans n'importe quelle bande ou toute combinaison des 2 bandes!



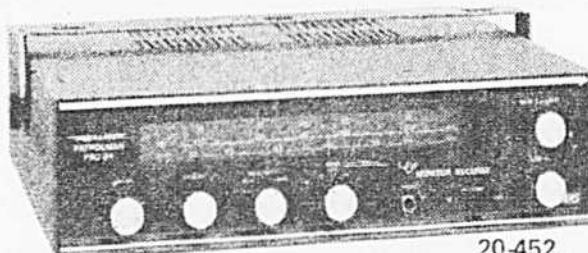
20-164

LE SEUL RÉCEPTEUR VHF À 2 SYNTONISATIONS!

Rég. 219.95

ICI 169⁹⁵

PRO-9. Le 1er récepteur de contrôle professionnel combinant l'auto-exploration de 7 canaux PLUS la syntonisation manuelle de 148-174 MHz et 450-470 MHz UHF. Cadres de syntonisation illuminés, séparés, à code de couleurs pour HI/VHF-Low/UHF et 2 prises d'antenne. Syntonisez 2 fréquences différentes d'un commutateur! Filtre à cristal 8 sections.



20-452

LE SEUL RÉCEPTEUR DE CONTRÔLE NÉCESSAIRE! PATROLMAN PRO-3A

Rég. 229.95

ICI 179⁹⁵

Le 1er récepteur de contrôle 3 bandes, transistorisé. Couvre 30-50 MHz, 152-174 MHz et 450-470 MHz UHF. Cadres de syntonisation illuminés, séparés, à code de couleurs pour HI/VHF-Low/UHF et 2 prises d'antenne. Syntonisez 2 fréquences différentes d'un commutateur! Filtre à cristal 8 sections.



63-835
CALCULATRICE À 4 CHIFFRES

Rég. 5.49

ICI 3⁸⁸

Petit accessoire pratique à 1,001 usages. Pour additionner résultats, dépenses à l'épicerie, etc. De 0 à 9999.



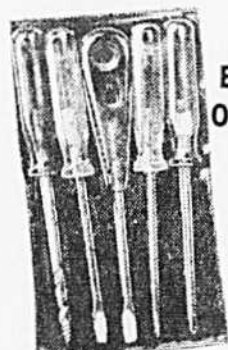
68-1020

Rég. 1.00

ICI 65^c

MINI-ÉTIQUETEUSE

Mille et un usages! Choisissez chaque lettre sur le cadran, serrez la poignée et coupez le ruban. Lettres .150" de haut. Modèle très compact et léger allant dans la poche ou le sac.

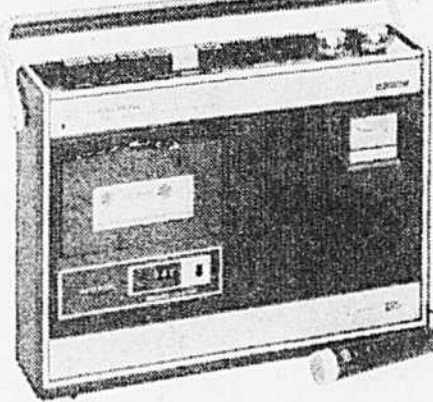


68-1003
ENSEMBLE MINI OUTILS 6 PIÈCES

Rég. 1.00

ICI 59^c

Jeu d'outils pratique et utile: trois tournevis, une alène, un dénoueur de fil et une vrille dans un étui.



14-887

NOTRE MEILLEUR MAGNÉPHONE À CASSETTE AUTOMATIQUE REALISTIC!

Rég. 129.95

ICI 99⁹⁵

Realistic CTR-15. En plus d'avoir le dispositif, il est doté de circuits de réglage automatique de niveau d'enregistrement et "Arrêt-Auto" à la fin du ruban pour prévenir les dommages à la tête/au ruban. Boutons poussoirs pour pause mécanique/marche avant rapide, compteur 3 numéros pour repérage/édition.

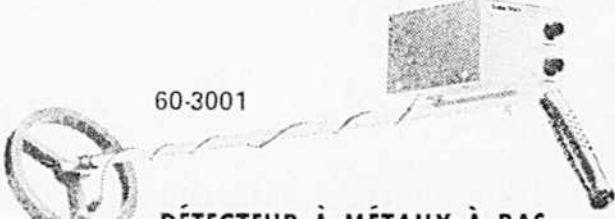


14-823

MAGNÉPHONE À CASSETTE REALISTIC PORTATIF

ICI 35⁸⁸

Realistic CTR-26. Magnéphone tout usage aux belles lignes et à la sonorité des modèles plus coûteux. Circuit de réglage automatique du niveau d'enregistrement. Curseur de volume calibré. Jacks pour micro télécommandé, entrées, écouteur, piles/source d'alimentation extérieure.



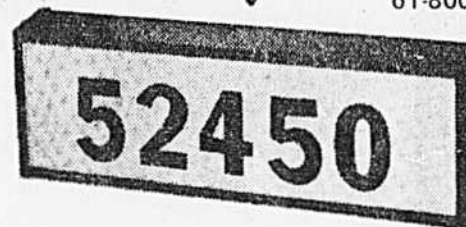
60-3001

DÉTECTEUR À MÉTAUX À BAS PRIX, AMUSANT ET PRATIQUE!

Rég. 44.95

ICI 34⁸⁸

Emportez-le lors d'un pique-nique! Il détecte monnaie, bijoux, objets de valeur, antiquités, argent, or, etc. jusqu'à 6" dans le sol. Haut-parleur monté face à utilisateur pour émettre un signal sonore distinct quand on approche d'un objet métallique.



61-8000

Rég. 9.95

ICI 7⁸⁸

ADDRESS-O-LITE—ILLUMINEZ VOTRE ADRESSE

ADDRESS-O-LITE est un accessoire illuminé totalement différent. Votre adresse apparaît sur la plaque incassable illuminée. Boîtier noir antique s'ajoutant à tout décor. Il vient avec numéros et attaches. Il ne prend que quelques minutes à installer.

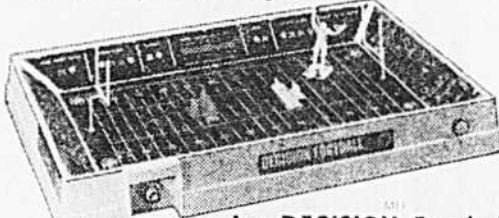


28-4016

ARCHERKIT LAMPE D'ALLUMAGE TRÈS BRILLANTE

ICI 21⁸⁸

Aide à faire la mise au point de tout moteur et à améliorer l'économie d'essence. Pour vérifier allumage, avance automatique, usure de came de distributeur, etc. Lampe éclair 600 volts pour jusqu'à 1250 éclairs par minutes. Pour 6 et 12 V à masse négative ou positive; 8, 6, 4 cylindres. Pincettes/câbles isolants, adaptateur de bougie.



60-2104

Jeu DECISION Football

6⁴⁴

Jeu amusant pour les jeunes amateurs de football — le plus captivant jamais conçu! Faites votre jeu, passez le ballon, les verges gagnées, ou perdues, sont indiquées électroniquement sur le tableau. Pour des heures de divertissement agréable.

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 3 AOÛT 1974



GRATIS!

CHACQUE MERCREDI

de juillet et août

est le **JOUR DES PILES**

Apportez n'importe quel radio, walkie-talkie, lampe de poche, jouet, nous remplacerons ses piles ("New Formula") sans frais. ("D", "C", "AA", 9 volts).

Johnson: on sera fixé d'ici une semaine

QUEBEC (PC) — D'ici une semaine, on devrait être fixé sur les intentions des différents partis politiques face à l'élection complémentaire qui se tiendra, le 28 août prochain, dans le district électoral de Johnson, dans les Cantons de l'Est.

La semaine prochaine, en effet, les cinq partis politiques auront fait connaître ou bien le nom de leur candidat, ou bien leur intention de ne pas combattre dans ce scrutin rendu nécessaire par la démission, jeudi dernier, du député libéral de Johnson, M. Jean-Claude Boutin.

Le Parti québécois a fait connaître, hier, sa décision de tenir une convention mardi, le 6 août, pour le choix de son porte-étendard dans le scrutin partiel. Quelques jours plus tôt, l'ex-député, M. Jean-Claude Boutin, avait confirmé que le Parti libéral tiendrait sa convention le 4 août, dimanche prochain, pour déterminer lui aussi le nom de son candidat. M. Boutin sera d'ailleurs lui-même sur les rangs à cette convention.

Union nationale

Le chef intérimaire de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, qui revenait de vacances, a indiqué hier qu'il désirait poursuivre quelques consultations avant d'annoncer une décision dans quelques jours.

"Qu'est-ce que vous en pensez vous-même?" a même lancé M. Bellemare sur un ton enjoué, lorsqu'il lui fut demandé ce qu'il pensait des rumeurs qui voulaient qu'il se présente personnellement dans cette ancienne forteresse unioniste.

Sur une note plus sérieuse, M. Bellemare a indiqué que la possibilité de sa candidature n'était pas écartée, mais que les membres de son parti devaient être consultés avant tout.

Créditistes

Pour sa part, le créditiste Fabien Roy, député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, annoncera d'ici la fin de semaine les intentions de son parti dans ce scrutin.

M. Roy entend lui aussi procéder à quelques consultations avant de déterminer si un candidat créditiste sera sur les rangs.

"On est en pleine phase de réorganisation, a dit M. Roy. Soyez assurés que si on ne s'était pas classé deuxième lors de l'élection d'octobre 1973, la décision serait vite prise: on ne serait pas là."

Par ailleurs, le candidat créditiste lors de la dernière élection générale, M. Albert Claude, qui est demeuré fidèle au parti de M. Roy, a indiqué qu'il ne serait pas candidat le 28 août prochain, mais qu'un autre candidat, "un véritable créditiste", était en vue.

Parti présidentiel

Enfin, le président du Parti présidentiel de M. Yvon Dupuis, M. Yvon Brochu, n'a pas écarté définitivement l'idée de se porter lui-même candidat dans ce comté des Cantons de l'Est pour le scrutin du mois d'août.

M. Brochu a indiqué, hier, que le nouveau comté de Johnson recoupe l'ancienne circonscription de Richmond dont il fut député de 1970 à 1973.

M. Brochu entend néanmoins consulter son chef, M. Yvon Dupuis, avant d'annoncer une décision finale.

Johnson

Formé en décembre 1972, lors de la refonte de la carte électorale, le comté de Johnson a élu un premier député lors du scrutin d'octobre dernier: ce fut le libéral Jean-Claude Boutin, un jeune avocat de 32 ans.

Moins d'un an après son élection, M. Boutin fut accusé à l'Assemblée nationale, par le député péquiste Robert Burns, d'avoir agi comme procureur de la Couronne dans certaines causes judiciaires du district de Saint-François, et ce depuis son élection.

Me Burns soutenait que ceci était contraire à la Loi de la législation et que l'élection de M. Boutin devait être annulée. Une commission parlementaire d'enquête fut nommée pour étudier les accusations de Me Burns, mais M. Boutin a décidé de démissionner avant de connaître les résultats de cette enquête, préférant "être jugé par ses électeurs" selon ses propres termes.

Il faut enfin noter que ce comté rural des Cantons de l'Est, situé au nord-ouest de Sherbrooke, ne comprend que deux agglomérations d'importance: Windsor et Acton Vale. Le comté fut nommé en l'honneur de M. Daniel Johnson, qui fut premier ministre du Québec de 1966 à 1968.

Radio Shack
A DIVISION OF TANDY LEATHER CO. OF CANADA LIMITED
UNE DIVISION DE TANDY LEATHER CO. DU CANADA LIMITEE

CENTRE D'ACHATS BOULEVARD 4282 est. rue Jean-Talton Saint-Léonard 727-5371	3200, BOUL. LAPINIÈRE Place Brossard 656-3500	3505, BOUL. TASCHEREAU Saint-Hubert 676-6612 (en face Plaza Greenfield Park)	970, BOUL. SAINT-MARTIN Laval 336-4561 (près du Centre d'Achats Laval)	PLACE BROSSARD 3200, boul. Lapinière, Brossard 656-3500	CARREFOUR LAVAL LAVAL 688-0989	279, BOUL. SAUVÉ, Saint-Eustache 473-8021 (pres Centre d'Achats Saint-Eustache)
187, BOUL. HYMUS Pointe-Claire 695-1835 Centre d'Achats K-Mart	196, BOUL. D'ANJOU Châteauguay 691-5430 Centre d'Achats Regional Châteauguay	PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 6700, Côte-des-Neiges 733-5782	CENTRE D'ACHATS STE-GENEVIEVE 10970, boul. Gouin, Pierrefonds 683-4484	1140 OUEST, BOUL. DE MAISONNEUVE (coin Stanley) Montréal 282-1133	CENTRE D'ACHATS DORVAL 940, chemin Herron Dorval 631-5667	456 ouest, rue SAINTE-CATHERINE Montréal 851-8130
2107, RUE LAPIERRE LaSalle 363-3284 Centre d'Achats K-Mart	CENTRE D'ACHATS BEAUCONSFIELD Beaconsfield 697-8806	CENTRE LE CARDINAL 12932 est. rue Notre-Dame Pointe-aux-Trembles 645-9156	5377 OUEST, RUE SHERBROOKE OUVERTURE RETARDEE	LE MAIL CAVENDISH Cote Saint-Luc 487-3423	6290-6300, SAINT-HUBERT Plaza Saint-Hubert entre Bellechasse et Beaubien 276-9233	6666 EST, RUE SHERBROOKE MONTREAL 256-5931
3270, RUE WELLINGTON VERDUN 789-1384	3712 CÔTE VERTU Centre d'Achats Le Bazar 332-0707	CENTRE D'ACHATS PLAZA ONTARIO 3470, rue Ontario, Montreal 526-5377	1110, RUE SAINT-ANTOINE MONTREAL 861-7990	2935, boul. de la CONCORDE DOUVERHAY 661-8812	PLAZA CARTIER 293A, Boul. Cartier Laval-des-Rapides 667-7569	5940, boul. des GRANDES-PRAIRIES Centre d'Achats K-Mart Saint-Léonard 321-4673
PLAZA ALEXIS-NIHON 1500, avenue Atwater 932-2251	PLACE REPENTIGNY 155, rue Notre-Dame Repentigny 581-8901	2675, CHEMIN CHAMBLY Longueuil 670-6280 (pres K-Mart)		1019 est. rue MONT-ROYAL Montréal 521-0162	LE CARREFOUR LAVAL 3035, boul. Le Carrefour Chomedey-Laval 688-0989	CENTRE LANCELIER Saint-Léonard 7373, boul. Langelier 255-2244

CELA NE VOUS FAIT-IL NI CHAUD NI FROID QUE L'INDUSTRIE MINIÈRE SE FASSE ÉTRANGLER PAR LE FISC?

Les impôts sont de plus en plus lourds, de nos jours.

Personne ne les paie de bon cœur.

Nous non plus.

Surtout quand il faut aussi payer les salaires, rétribuer les actionnaires, remplacer les équipements, étendre nos activités et rester concurrentiels avec l'étranger.

Nous ne refusons pas de payer plus d'impôts ou d'être soumis à de nouveaux règlements. Mais nous voulons des barèmes d'imposition et des règlements équitables, qui ne nous contraignent pas à fermer nos portes.

Les mines: risques et servitudes

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'activité minière diffère profondément de celle de toutes les autres industries, et que les taux d'impôt et redevances doivent en tenir compte.

Songez par exemple que les compagnies minières doivent aller s'installer à l'endroit où se trouvent leurs matières premières. Or les gisements se cachent de plus en plus dans des endroits lointains et d'accès difficile, et les frais d'aménagement sont augmentés d'autant. Qui plus est, ils finissent par s'épuiser, et il faut en trouver d'autres, opérations coûteuses et très aléatoires. Sans compter que même une fois le gisement découvert, son exploitation suscite souvent des problèmes imprévisibles d'extraction et de traitement. En outre, le prix des minéraux dépend des marchés internationaux et varie dans de fortes proportions. Les prévisions sont donc extrêmement difficiles à établir, d'autant plus qu'il s'écoule souvent de cinq à sept ans entre la découverte d'un gisement exploitable et son entrée en production.

Les superimpôts, un étai

À l'heure actuelle, l'industrie minière se trouve coincée entre les autorités fédérales et certaines provinces, qui veulent accroître leurs recettes fiscales en augmentant les impôts directs et les redevances des compagnies minières.

Malheureusement, chaque gouvernement veut augmenter le plus possible ses pouvoirs fiscaux sans se préoccuper des autres.

Le résultat: des décisions précipitées, illogiques, qui menacent les milliers d'emplois que les compagnies minières fournissent aux Canadiens et les immenses retombées économiques que l'industrie minière provoque à travers tout le pays.

Ces derniers mois, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et la Saskatchewan ont adopté ou proposé des mesures fiscales qui, conjuguées aux impôts fédéraux prévus dans le budget de mai 1974, alourdiraient le fardeau fiscal global des compagnies minières au point que leurs impôts atteindraient jusqu'à 70 p. cent ou même davantage, pour beaucoup d'entre elles; dans certains cas, les bénéfices seraient même imposés à des taux ridicules avoisinant 100 p. cent.

Non seulement les taux conjugués d'impôts et de redevances sont-ils écrasants, mais les nouveaux contrôles rigoureux proposés ou déjà imposés dans certaines provinces risquent d'aboutir, dans les faits, à une mainmise du gouvernement sur l'industrie minière.

Le Manitoba, par exemple, se propose de présenter à nouveau un projet de loi qui lui donnerait le contrôle effectif des rythmes de production, et augmenterait substantiellement les impôts.

La Colombie-Britannique a imposé une redevance de base et une "sur-redevance" établie, en pratique, en fonction des ventes ou des prix, et non pas des bénéfices, et qui ne tient pas compte de l'accroissement inévitable des frais d'exploitation.

Pour leur part, l'Ontario a adopté un nouveau barème d'imposition à progressivité rapide, la Saskatchewan songe à alourdir considérablement ses impôts, et les autres provinces révisent également leurs lois fiscales actuelles.

Tous ces événements ont été marqués par une absence totale de consultation et de coordination entre les autorités fédérales et provinciales. Cet étai fiscal qui se resserre par les deux bouts risque d'étrangler l'industrie minière et de causer un tort durable à toute l'économie du pays.

Et c'est là que vous vous faites coincer, vous aussi.

Cet étai peut vous faire mal à vous aussi

Votre bien-être dépend de l'industrie minière, peut-être plus que vous ne pensez. Avez-vous songé en effet que presque tout ce que vous utilisez est fait de minéraux? Sans ces objets, votre mode de vie serait bien primitif.

Songez que

- Le Canada est le troisième producteur mondial de minéraux, et son secteur minier emploie directement plus de 150 000 Canadiens.

- Directement et indirectement, l'industrie minière fournit de l'emploi à quelque 11 p. cent de la main-d'œuvre canadienne. Après la construction, c'est elle qui paie les salaires les plus élevés au Canada.

- C'est à l'industrie minière que le Canada doit, pour une bonne part, de pouvoir payer ce qu'il achète à l'étranger, puisque les minerais et les produits à base de minéraux représentent quelque 26 p. cent de ses exportations de biens.

- Les mines dépensent chaque année pour quelque \$2 milliards en équipements, fournitures et services, et fournissent 40 p. cent de tout le tonnage transporté par chemin de fer et par eau.

- La création de villes nouvelles dans les régions défavorisées est peut-être l'une des contributions les plus précieuses de l'industrie minière au bien-être du pays.

Le mythe des bénéfices miniers

On dit que l'industrie minière devrait payer beaucoup plus d'impôts qu'elle ne le fait actuellement. Les bénéfices des compagnies minières qu'annoncent les journaux peuvent paraître énormes, et il est facile d'en conclure que l'industrie a les moyens de payer des impôts beaucoup plus élevés.

Mais bien souvent, on ne fait que comparer les bénéfices d'une année ou d'un trimestre à l'autre, ce qui peut induire en erreur, car l'économie, et l'industrie minière plus encore que les autres secteurs, évolue par cycles, et les pourcentages peuvent varier considérablement d'une époque à une autre.

Comme en conviendront la plupart des investisseurs, pour mesurer la rentabilité d'une entreprise, il est beaucoup plus juste de considérer le rendement moyen, sur plusieurs années, du capital investi, en tenant compte des risques courus.

Voici quel a été, pour les cinq dernières années, le rendement du secteur minier, par rapport aux autres industries.

RENDEMENT DU CAPITAL EMPLOYÉ

	1969	1970	1971	1972	1973	Moyenne 1969-1973
Total, secteur secondaire	6.9%	5.0%	6.4%	7.5%	10.0%	7.1%
Total, toutes industries	6.4	5.5	6.1	6.8	9.0	6.8
Total, industrie minière*	8.9	9.6	5.8	3.6	10.2	7.6

*Sans la houille, le pétrole et le gaz.
Source: Statistique Canada — Sociétés Industrielles, Statistique financière.

De toute évidence, si l'on tient compte des risques particuliers que prend l'industrie minière, le rendement du capital qui y était investi au cours des cinq dernières années n'est pas sensiblement plus élevé que dans les entreprises du secteur secondaire et dans l'industrie en général: il est même inférieur à celui de plusieurs autres industries importantes telles que l'alimentation et les boissons, les produits chimiques, les produits électriques, le caoutchouc, l'imprimerie, l'édition, etc.

Que l'industrie minière fasse des profits, rien d'anormal à cela, tout le monde en conviendra. Le profit est en effet à la base de toutes les décisions économiques, depuis celle de fabriquer un nouveau produit jusqu'à celle de prendre de grands risques dans l'exploration minière. C'est le profit aussi qui procure aux pouvoirs publics une partie importante de leurs revenus.

Le profit n'a rien d'immoral. Sans lui, l'industrie ne pourrait pas exister, encore moins se développer ou accroître ses activités.

Il est grand temps qu'on en parle enfin avec un peu plus de bon sens.

Mettons fin aux querelles

Il est grand temps aussi que les autorités fédérales et provinciales mettent fin à leurs querelles fiscales sur le dos des compagnies minières et cessent de vouloir s'ingérer indûment dans la gestion de cette industrie névralgique.

Déjà, dans certaines provinces, les travaux d'exploration et d'expansion ont été considérablement réduits, et les compagnies minières qui doivent continuer à produire pour approvisionner leurs clients se voient forcées d'accélérer leurs efforts d'exploration dans d'autres pays.

Les lois de l'économie sont implacables.

En fin de compte, seuls les gisements à forte teneur seront mis en valeur au Canada, et l'industrie minière ne pourra pas éviter le déclin. Des emplois disparaîtront, et les villes minières ainsi que les industries secondaires qui dépendent de l'activité minière en souffriront gravement.

Disons-le carrément: aujourd'hui déjà, le Canada a perdu beaucoup de son attrait pour les énormes capitaux spéculatifs sans lesquels l'activité minière dépérit.

Vous voyez, l'industrie minière, c'est aussi votre affaire. Ne la laissez pas torpiller.

Pour le bien-être de tous les citoyens, il faut la laisser vivre, et prospérer dans un cadre fiscal et des règles équitables et sensés.

Pour de plus amples renseignements sur l'étai fiscal qui étrangle l'industrie minière, demandez la brochure SUPERIMPÔT, à l'Association Minière du Canada, Suite 2170, Tour A, Place de Ville, Ottawa K1R 5A3.

Le Canada COMPTE sur l'industrie minière

L'Association Minière du Canada

MUSIQUE/LA SEMAINE

Un "Boris Godounov" de \$410,000 à Saratoga

Grâce à des crédits de la Fondation Corbett, le Festival de Saratoga offrira les 27 et 29 août prochains une production de "Boris Godounov" qui voyageera ensuite à Cincinnati et à Toronto.

Les décors (\$180,000) ont été conçus pour toutes les scènes de la tournée et occupent 5,000 pieds d'entreposage.

Les costumes coûteront \$130,000, dont \$1,800 pour celui de la scène du couronnement, qui dure quelque dix minutes, tout cela conçu par Malabar, du Canada.

On investira sur la production des efforts qui dépasseront les espoirs les plus fous du compositeur lui-même: illustrations visuelles, effets spéciaux, rien ne sera ménagé.

C'est la basse Norman Treigle qui chantera le rôle titre, accompagné de Kay Creed, mezzo-soprano, des ténors Robert Schmor et Richard Kness et Spiro Malas, basse-baryton.

A cette distribution et cet effort tout américain, il fallait un chef des USA. Ce sera Richard Duffalo, un assistant-chef de la Philharmonique de New York et principal chef du Metropolitan au Forum.

Si le chef, la distribution et les décors seront les mêmes partout, les chœurs seront recrutés localement, tant à Cincinnati qu'à Toronto.

Anton Heiller remplace aux "Concerts spirituels"

Anton Heiller, qui devait jouer aux "Concerts spirituels"



Le jeune chef d'orchestre américain Michael Tilson Thomas a dirigé hier les 100 membres de l'Orchestre mondial des Jeunesses musicales au Centre national des Arts d'Ottawa.

Assemblés il y a quatre semaines et demie à Vienne, les jeunes musiciens donnaient hier le dernier de la série de concerts prévus. Ils ont joué précédemment à Londres et au Festival de Tanglewood, dans le Massachusetts.

re-Yves Asselin, un élève de Raymond Daveluy pour l'écriture, l'orgue et l'improvisation. C'est un ancien des Petits Chanteurs du Mont-Royal, comme quoi sa formation musicale a commencé fort tôt; il a aussi étudié le piano, puis s'est inscrit aux cours d'orgue de John Grew à McGill. Il étudia aussi la facture d'orgue avec Karl Wilhelm et Helmut Wolff.

Toujours aux "Concerts spirituels", l'invité de demain est le Québécois Pier-

quin et Widor (la finale de la Symphonie no 6 pour orgue).

Ravel et Bartok au Canadian Opera

Le Canadian Opera company de Toronto inaugure sa 26e saison au O'Keefe Centre le 6 septembre par un programme double où figurent "L'Heure espagnole" de Ravel et "Le Château de Barbe-Bleue" de Bartok.

"L'Heure espagnole" sera chanté en anglais. La distribution comprend Gwenlynn Little (Concepcion), Alan Groft (Torquemada), John Arab et Emile Belcourt (Gonzalve), Peter Milen (Don Inigo Gomez) et Avo Kit-task (Ramiro).

Thomas Blum, ancien chef d'orchestre principal de l'Opéra de Budapest, sera au podium pour le Ravel tout autant que pour le Bartok qui précédera.

Stage en musique ancienne

L'Atelier de musique du Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal offrira du 9 au 30 août prochain un stage gratuit en musique ancienne.

Gilles Plante en sera l'animateur.

On y étudiera l'interprétation et l'écriture de la musique du Moyen-Age et de la Renaissance, la technique des instruments anciens et particulièrement la flûte à bec. Il y aura aussi des ateliers de travail instrumental sur des compositions de cette époque.

L'Atelier est situé au 2571 est, rue Fleury. Pour s'inscrire, téléphoner à 872-4819.

Jean-Paul Brousseau



CFOR 92.5 CKMF 94.3 CBM 95.1 CJFM 95.9 CKVL 96.9 CHOM 97.7 CHRC 98.1 CBF 100.7 CHLT 102.7 CFDM 104.3 CFGL 105.7

18:00 CBF Prelude au soir

18:30 CFDM Le monde en musique

19:00 CBF Les Musiciens par eux-mêmes

19:30 CBM Œuvres de Martinu, Bartok.

20:03 CBF L'Art aujourd'hui

20:30 CBF Les Grandes Religions

21:00 CBM Concerts from Europe

21:30 CBF Vienne la nuit

22:00 CBF Les Petits Ensembles

23:03 CBF Vienne la nuit

choix d'émissions

CE SOIR

17:00 13 — "Coulez le Bismarck" Un bon suspense de guerre sur un épisode de la lutte des Anglais et des Allemands pour la suprématie maritime.

19:00 9 — Bonjour, tambour-major La fanfare est à l'honneur ce soir. D'abord l'Harmone d'Asbestos...

20:00 2011 — En rappel: La Bataille des orphelins... puis une heure plus tard, un film documentaire sur un congrès des fanfares de différents régiments anglais, irlandais et écossais. Tchaïkovsky était là — sa musique, en tout cas.

21:00 9 — On n'a plus les séances qu'on avait On nous fait rencontrer "La Semelle de Trois-Rivières" — une jeune troupe de comédiens de la capitale de la Mauricie.

21:30 279113 — Tout le monde... à la fois On a beau être en été, il n'est pas interdit d'aborder parfois des sujets sérieux. Tout le monde le fait aujourd'hui. Alain Bombard — dans une interview que l'animateur Guy Lamarche considère comme la plus intéressante de toute la série — et d'autres spécialistes s'interrogent sur le prix de la survie collective.

22:00 433 — America "Money on the Land". La technologie fait pleuvoir de l'argent sur cette terre privilégiée. La technologie et l'habileté des Américains à ne faire de guerres que sur le territoire des autres. Une autre page de l'histoire de l'Amérique mise en boîte pour la télévision.

23:00 20113 — Festival du cinéma canadien: "La Nuit de la poésie" Un documentaire de Jean-Claude Labrecque et Jean-Pierre Masse sur cette fameuse nuit du 27 mars 1970 où la poésie régna à Montréal.

MERCREDI (MATINEE)

11:30 2011 — Les Grands-mères Quelques vieux de Sainte-Anne-de-Beaupré se racontent et racontent les époques qu'ils ont connues.

horaires cinéma

CINE CENTRE (cinéma 2): "Le feu de vaincre": 12:15, 18:00, 19:50. "Le désespoir cruel": 14:00, 17:30, 21:30. CINEMA CINO: Sallie rouge: "The adventures of Rabbi Jacob": 19:00, 21:30. Sallie bleue: "Mrs. Barrington": 19:30, 21:30. CINEMA DE PARIS: "Les Chinois à Paris": 13:30, 15:30, 17:30, 19:30. CINEMA 2001: "Duel": 19:00, 20:00, 22:00. CINEMA 70 ART: "Bananas": 21:10, "Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander": 19:30, 22:45. CREMAZIE: "Mon nom est personne": 19:20, 21:30. DAUPHIN: Sallie Renoir: "Les valses": 19:20, 21:30. Sallie Tololaren: "Bingo": 19:30, 21:30. ELECTRA: "Rapport sur des inconnus": 12:15, 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30. ELVEE: Sallie Renoir: "Le jardin des Finis-Continents": 19:00, 20:45, 23:30. Sallie Eisenstein: "Butch Cassidy and the Sundance Kid": 19:30, 21:30. EROS: "Secret Sex Lie of Romeo and Juliet": 10:15, 13:05, 15:55, 18:50, 21:40. "Tobacco Ruddy": 11:40, 14:30, 17:25, 20:15.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Directeur artistique Franz-Paul Decker FESTIVAL D'ÉTÉ 1974 DE LA BANQUE DE MONTRÉAL en collaboration avec CFTM-TV, CANAL 10 — CFCF-TV, CANAL 12 et CFCF RADIO — CKVL-AM / CKVL-FM

SOIRÉE VIENNOISE

Au pupitre: Franz-Paul Decker

INGEBORG HALLSTEIN, soprano JOHN VAN KESTEREN, ténor

Programme:

"Le Beau Danube Bleu", "Sissi", "Maritza" et d'autres extraits de polkas, valse et mélodies viennoises. Mardi, mercredi, jeudi 30, 31 juillet et 1er août à 20 h 15. Billets en vente au guichet de la Place des Arts \$2, \$3, \$4, \$5, \$6. Avant chaque concert à 19 h des billets de dernière heure à \$2.00 si disponibles.



SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Ouellet) Tél. 842-2112

NOTA BENE: Le Bureau de surveillance du cinéma, organisme créé par le gouvernement du Québec, a approuvé chacune des annonces de cinéma paraissant dans nos pages, et conformément à la loi sur le cinéma.

CÉLIBATAIRES AIR CLIMATISÉ Rendez-vous, réunions estivaux de gala où tous les célibataires sont invités, endroit accueillant, ambiance artistique et distinguée, activités sociales et culturelles, danse, dîner mercredi et samedi. Pour avoir une brochure du Centre culturel Outremont Appelez CR. 2-7040

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC. SAISON 1974-1975

A) ABONNEMENT AU CHOIX Salle Wilfrid-Pelletier \$7 \$6 \$5 \$4 \$3 WITOLD MALCUZYNSKI Sept. 19 Pianiste 20h30 ENSEMBLE SLASK DE POLOGNE Sept. 20-21 120 danseurs, chanteurs & mus. 20h30 FIESTA FOLKLORICO de Mexico Sept. 26-27-28 50 danseurs, chanteurs & mus. 20h30 ENSEMBLE NATIONAL DU SENEGAL Dec. 13-14 Un nouveau programme excitant 20h30 PETITS CHANTEURS DE VIENNE Janv. 13 À la demande générale 20h30 LUDMILA ZYKINA ET L'ORCHESTRE DE BALALAIKAS (20 musiciens) Avr. 5 14h30 FESTIVAL DU PEROU Avr. 28-29-30 50 danseurs, chanteurs & mus. 20h30

Théâtre Maisonneuve \$7 \$6 \$5 \$4 ORCHESTRE TRETZIGANE RAJKO Nov. 28-29-30 35 musiciens et danseurs 20h30 YASS HAKOSHIMA Janvier 21 Mimi Japonais 20h30 ZORIA SHIMURZAYEVA Mars 31 Violoniste 20h30

L'ACHAT D'UN MINIMUM DE 4 SPECTACLES CI-DESSUS VOUS PERMET D'ÉCONOMISER 15%. S'il y a plus d'une date pour un spectacle, la réduction s'applique à la première seulement.

B) ABONNEMENT 5 CONCERTS: 1 CONCERT GRATUIT Salle Wilfrid-Pelletier - 20h30 NICOLAI PETROV, pianiste Nov. 11 IGOR OISTRACH, violoniste Dec. 9 M. ROSTROPOVICH, violoncelliste Fév. 3 ORCH. DE CHAMBRE BARCNAI Fév. 24 VLADIMIR ASHKENAZY, pianiste Mars 18

C) ABONNEMENT FAMILLE: 20% D'ÉCONOMIE Date limite: 4 sept. 1974 Salle Wilfrid-Pelletier - 14h30 ENSEMBLE SLASK DE POLOGNE Sept. 22 FIESTA FOLKLORICO de Mexico Sept. 29 PETITS CHANTEURS DE VIENNE Janv. 12 Parterre AA-P, Corbeille A-D, Loges 2-10: \$17.00 Parterre Q-Z, Corbeille E-J, Loges 11-20: \$14.50 Mezzanine A-H: \$12.00/Balcon A-D: \$9.50/Balcon E, F, G: \$7.00

Commandes postales avec enveloppe-retour affranchie, cheque, mandat Canadian Concerts & Artists Inc. 1822 ouest, Sherbrooke (P) Montréal CHARGEX 932-2234

LES FILMS MUTUELS présentent l'amour sur un cheval... Complément de programme à chaque cinéma: Versailles "FEMMIN FEMMIN", Laval "INSATIABLES POUPEES EROTIQUES", Greenfield Park "PROSTITUEE LE JOUR EPOUSE LA NUIT".

LES GRANDS BALLETS CANADIENS Jusqu'au 3 AOUT dans une magnifique histoire d'amour de notre temps CANTIQUE DES CANTIQUES chorégraphie de FERNAND NAULT

LES CANTIQUES de retour d'une tournée à Paris TOMMY texte: musique et poèmes de MICHEL CÔTÉ

FESTIVAL EXPO-THÉÂTRE expo-théâtre situé au Pavillon du métro McGill

DIRTY DOIS 18 ans adultes Assouffies et dévorées... COULEUR BED BUNNIES EYE

La Poudre performance de grande classe Myron Galloway, Mt Star LOOK, NO HANDS.

LA PODOUIRE À BORD DE "L'ESCALE" St-Marc-sur-le-Richelieu (sorte 68, route 20) A COMPTER DE MERCREDI, LE 31 JUILLET PANTOUFE — comédie de Eric Kahane

10ème anniversaire LE THÉÂTRE D'ÉTÉ son valley HENRI NORBERT MIMI D'ESTÉE • LOUISE DESCHATELETS • YVETTE THUOT LOUIS LALANDE

Nous parlons affaires chez Eaton

Pour vous en convaincre, pourquoi ne pas visiter le Centre des affaires Eaton le plus près de chez vous? Le client averti y trouvera un choix d'appareils de précision fiables, ainsi qu'une variété de meubles de bureau fonctionnels et modernes. Nous avons l'appareil qu'il vous faut, peu importe l'usage que vous voulez en faire. D'ailleurs, voici quelques raisons qui vous persuaderont:

Nous vous offrons la gamme la plus complète de calculatrices électroniques au Canada. Des appareils transistorisés complexes faits par «Rapid Data», «Texas Instruments», «Commodore», «Royal» ou «Corvus». 43 modèles différents répondant à vos besoins scientifiques, commerciaux ou personnels.

Question prix, Eaton a réalisé, dans le domaine des calculatrices miniaturisées, une poussée après l'autre, permettant de la sorte au plus petit commerce, comme au particulier, de jouir des avantages de la technologie moderne en moyens de gagner du temps et d'économiser de la main-d'oeuvre.

Nous avons des répondeurs téléphoniques, des machines à écrire, du mobilier de bureau pour satisfaire à tout genre de besoin ou de décor. Nous sommes en mesure de vous fournir de tout, des agrafes à des chaises de secrétaire.

RAPIDMAN 800

Calculatrice de poche



De tous les modèles de calcul des quatre opérations de base, voici le plus économique. Cette machine additionne, soustrait, multiplie et divise; elle effectue les calculs mixtes ou à la chaîne; elle est dotée d'un voyant à 8 chiffres LED (diode) grossissant; vrai solde créditeur. Fonctionne sur pile alcaline jetable de 9 volts ou sur courant CA.

* Point décimal pouvant être fixe à 2 chiffres * La touche de dégage- ment annule tous les calculs antérieurs * Indicateur de trop-plein * Etui en polypropylène beige * Ne pèse que 7 oz.

Seulement **39.95** Raccord CA — 4.99
Etui — 1.99

RAPIDMAN 801

Calculatrice de poche



Les quatre opérations fondamentales sont complétées par une constante automatique, le calcul automatique du pourcentage et de la remise, les additions et soustractions répétées, le calcul constant du pourcentage, la mise au carré et l'élevation à une puissance automatique.

* Calculs mixtes ou à la chaîne * Voyant lumineux à 8 chiffres LED (diode) * Décimale flottante * Constante automatique pour toutes les fonctions * Touche de dégage- ment d'entrée * Indicateur de trop-plein * Vrai solde créditeur * Etui en polypropylène gris clair * Fonctionne sur pile jetable de 9 volts ou sur courant domestique * Pèse environ 8 oz.

Seulement **69.95** Etui — 1.99
Raccord CA — 4.99
Chargeur Nicad — 9.95

ROYAL DIGITAL V-T

Calculatrice de poche



Cet appareil effectue les quatre opérations de base, multiplications et divisions à la chaîne. Il permet le calcul constant jusqu'à dégage- ment de la constante. Fonctionne sur pile rechargeable ou sur courant CA. Le raccord CA recharge la pile durant la nuit.

* Voyant à 8 chiffres (de couleur verte) * Signe négatif visible pour le vrai solde créditeur * Décimale flottante * Touche de dégage- ment d'entrée * Ne pèse que 12 oz.

Seulement **79.95** Au complet avec
raccord-chargeur CA
et étui

CORVUS 312

Calculatrice de poche



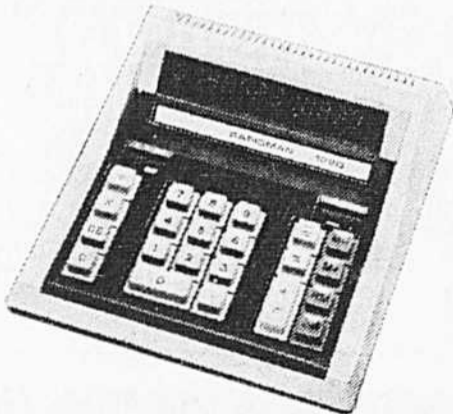
Ce modèle perfectionné est doté de logique algébrique; mise au carré et élévation à une puissance automatique; réciproque automatique; constante automatique pour 5 fonctions; calcul du pourcentage et de la remise. Elle fonctionne sur piles rechargeables au nickel cadmium ou sur courant CA.

* Voyant à 8 chiffres LED (diode) * Extraction de la racine car- rée * Indicateur de trop-plein * Clavier à touche directe * Indi- cateur de baisse de puissance des piles * Ne pèse que 8 oz.

Seulement **99.95** Au complet avec
raccord-chargeur CA
et étui

RAPIDMAN 1220

modèle de bureau

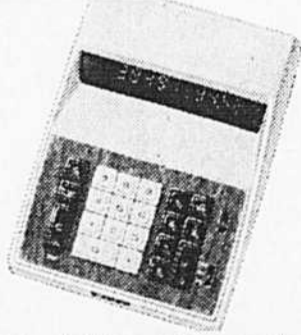


Cette machine effectue toute une série de calculs... emmagasine la réponse dans sa mémoire... puis donne le total final. Calculs à la chaîne ou mixtes, avec signe négatif visible pour le vrai solde créditeur. * Voyant à 12 chiffres Panaplex * Indicateurs de trop-plein, du signe négatif et de mémoire en usage * Point décimal flottant ou fixe * Touche de dégage- ment d'entrée * Constante automatique * Addition et soustraction répétées * Ac- cès direct à la mémoire * Calcul automatique du pourcentage ou de la remise * Elévation à une puissance automatique * Pèse environ 2 1/2 lb.

Seulement **129.95** Accessoires —
Etui — 6.99 en sus

CORVUS 305

Modèle de bureau avec horloge et calendrier à lecture directe



Même quand cette calculatrice est au repos, elle vous est de quelque utilité! Car quand le voyant n'est pas en usage, sont indiqués automatiquement la date, le mois et l'heure — à la seconde. Quand elle est en opération, elle vous offre toute une gamme de fonctions de calcul dont: Réciproque, pourcentage et extraction de la racine carrée, à touche unique * Logique algébrique * Voyant à 10 chiffres, 3 signes * Constante automatique sur 5 fonctions * Point décimal flottant ou pouvant être préréglé ou fixe à 2 ou 4 chiffres, avec arrondisse- ment automatique * Clavier à touche directe.

Seulement **139.95** 8E7955
Corvus 300 modèle de bureau
Modèle identique à la Corvus 305, sans horloge/calen- drier à lecture directe. **119.95** 8E7956

METRICMASTER

Calculatrice de poche

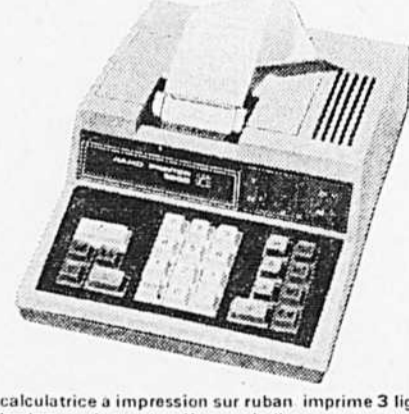
Cette calculatrice convertit en système métrique les unités de mesure du système anglo-saxon, instantanément. Elle est aussi une calculatrice électronique qui effectue les quatre opérations de base, est dotée de mémoire pleine capacité et d'un point décimal flottant. Ce qui la rend unique, c'est sa possibilité de pouvoir convertir en système métrique les unités de longueur, de poids, de température et de volume... et de convertir en mesures au carré des unités linéaires.

* Additionne, soustrait, multiplie et divise * Effectue des opé- rations mixtes ou à la chaîne * Convertit les milles en kilomé- tres, les verges en mètres, les pouces en centimètres, les gal- lons en litres, les onces liquides en centimètres cubes, les li- vres en kilogrammes, les onces en grammes, les degrés Fah- renheit en degrés Celsius. Dimensions: 6 1/2" x 1 1/2" x 3"; Poids: environ 11 oz * Raccord-chargeur CA inclus

Seulement **149.95** Raccord inclus

RAPID PRINTER 2000

Modèle de bureau



Cette calculatrice à impression sur ruban imprime 3 lignes à la seconde; les résultats négatifs sont indiqués en rouge, sur pa- pier ruban standard. Elle est dotée de mémoire pleine capacité pour l'emmagasinage et le récupé- rage de calculs intermédi- aires. Elle comprend des caractéristiques supplémentaires telles que: une fonction de non-addition, une touche double zero, l'arrondissement préreglable ou le tronquage, la mise au carré et l'élévation à une puissance automatique (2 étapes) * D'une capacité de 12 chiffres * Point décimal préreglable à 11 chiffres * Constante automatique pour les multiplications et les divisions * Accès direct à la mémoire * Application automati- que du pourcentage ou de la remise * Clavier «Touch Opera- tion» à code colore * Ne pèse que 8 lb.

Seulement **299.95** 1 paquet de papier ruban
(5 rouleaux) — 1.99
Etui — 9.99 8E7199

Utilisez votre carte comptable Eaton pour tous vos besoins d'aménagement de bureau. Visitez le Centre des affaires Eaton ou le Comptoir de vente par catalogue.

CENTRE DES AFFAIRES EATON

Centre-ville (rez-de-chaussée), Pointe-Claire, Anjou, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Rayon 306
Egalement à ou par Ottawa, Centre commercial Bayshore, et à ou par Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie. Rayon 306

Venez ou téléphonez **842-9211**



MONTREAL
677, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPOT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

MAISONNEUVE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Maisonneuve

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

LA CARTE-COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30. 842-9211

EATON